



**SWISS
PERFORM** 

Rapport annuel 2020

SWISSPERFORM – 2020 en bref

Recettes tarifaires brutes

CHF 59'174'858.92

(+1.46 %)

Membres et mandants

19'777

(+8.86 %)

Encouragement de pro- jets culturels et sociaux

CHF 5'740'374.10

Frais administratifs

8.68 %

(2019 : 8.33 %)

taux de frais brut : 12.29 %

(2019 : 11.67 %)

Collaborateurs (moyenne)

27.72

(2019 : 24.54)

23.29 postes à plein
temps (2019 : 20.41)

Diffusions évaluées (domaine phonographique)

3'214'445

(2019 : 3'297'452)

209'075 enregistrements
dans le domaine phono-
graphique (2019 : 214'510)

Diffusions évaluées (domaine audiovisuel)

56'983

(2019 : 58'397)

10'963 œuvres dans le
domaine audiovisuel
(2019 : 9'300)

Table des matières

6

1. Organes et activités

17

2. Membres

20

3. Encaissement et tarifs

30

4. Répartition

38

5. Coopération nationale

40

6. Coopération internationale

47

7. Fonds à but culturel et social

50

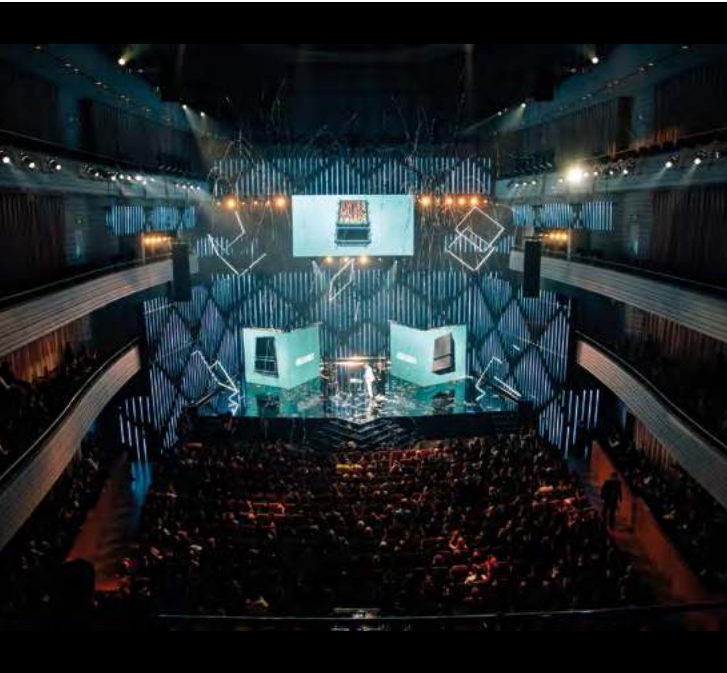
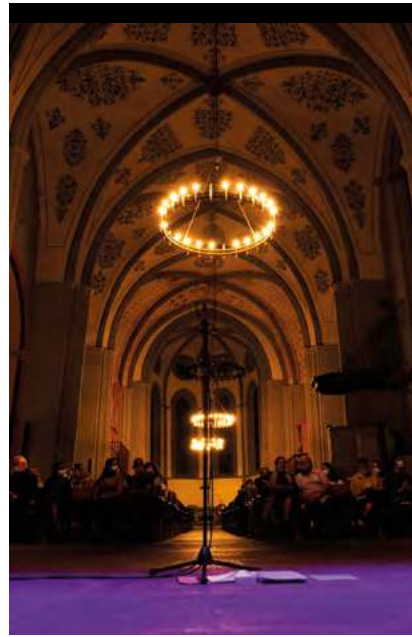
8. Engagement culturel et relations publiques

56

9. Autorités de surveillance

58

10. Comptes annuels 2020







Editorial

Fabienne Schmuki

Editorial

La nouvelle loi sur le droit d'auteur est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, après plus de dix ans de travaux. Bien que le résultat soit réjouissant, l'événement n'a pas été célébré. A vrai dire, c'est à peine si l'on en a pris acte : la faute à la pandémie de coronavirus qui, bien sûr, a bouleversé aussi le quotidien de SWISSPERFORM à partir de la fin février. Ainsi, dès la mi-mars, toutes les réunions de l'année (à une exception près) se sont déroulées sous la forme de visioconférences et l'assemblée des délégués s'est aussi tenue « à distance » et en petit comité. Le coronavirus a également dicté le quotidien professionnel des collaborateurs et collaboratrices de SWISSPERFORM. Fin février, le département informatique a commencé à préparer l'infrastructure afin d'étendre le télétravail et, dès la mi-mars, une grande partie du personnel a pu travailler depuis la maison. Les nouveaux cas de COVID-19 étant en baisse, les bureaux ont rouvert en juin, tout en tenant compte bien sûr des restrictions en vigueur afin de protéger la santé des employés. Mais en octobre déjà, un grand nombre de collaborateurs se sont remis au télétravail, et il n'est pas possible pour l'heure de prévoir la fin de cette mesure.

Malgré les conditions de travail plus difficiles en raison de la pandémie, SWISSPERFORM a pu assurer la continuité des opérations et toutes les tâches importantes ont pu être effectuées. Le personnel a été d'autant plus sollicité qu'il a fallu réaliser en 2020 exceptionnellement deux répartitions basées sur l'utilisation en faveur des producteurs du domaine phonographique. En dépit des difficultés initiales, toutes deux se sont bien déroulées, tout comme l'ensemble des autres répartitions. L'examen des défis en lien avec le projet de répartition fondé sur l'utilisation dans le domaine susmentionné a été entrepris à l'automne, en collaboration avec un partenaire externe. Une telle analyse doit notamment permettre de dégager les mesures à prendre en interne et dans le cadre de la collaboration entre l'administration et le groupe d'experts afin d'optimiser les processus à l'avenir.

Si les défis de l'année sous revue ont pu être relevés, c'est aussi parce que le comité avait décidé, en automne 2019, qu'il convenait de réexaminer la stratégie de SWISSPERFORM de ces dernières années visant à considérer les recettes et les frais de gestion comme les principaux indicateurs. Le comité avait décrété simultanément que des investissements modérés étaient nécessaires pour satisfaire aux exigences accrues des différents groupes d'ayants droit.

Etonnamment, la pandémie n'a eu qu'un impact limité sur les finances durant l'exercice. Les recettes tarifaires 2020 ont même enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente. Ce résultat doit être considéré comme positif vu les circonstances et surtout en comparaison avec ceux de nombreuses sociétés sœurs suisses et étrangères. Il convient toutefois d'émettre une réserve : on peut supposer que certaines répercussions financières de la pandémie ne se manifesteront que courant 2021. Afin de soutenir les membres les plus durement frappés par la pandémie, les deux groupes d'experts des interprètes ont donné leur accord, au printemps déjà, à la mise sur pied d'un fonds d'aide d'urgence qui est administré par la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS). La création de ce fonds a été approuvée par les délégués lors de l'assemblée des délégués 2020. Le fonds a été alimenté à hauteur de 1,4 million de francs, ce montant étant pris sur les provisions en provenance des fonds qui ne peuvent pas être répartis après cinq ans. Il reste à espérer que cette importante contribution de solidarité de la part des interprètes puisse aider un grand nombre d'artistes à surmonter la crise actuelle au plan financier.

Danièle Wüthrich-Meyer, présidente



*Organes et
activités*

1. Organes et activités

SWISSPERFORM en 2020, année du coronavirus

Du désinfectant dans tous les bureaux, l'obligation de porter un masque, des parois en plexiglas, des rencontres limitées à des réunions en ligne, des annulations et des craintes concernant un recul des recettes, sans oublier le télétravail durant de longs mois : il en est allé pour SWISSPERFORM et son personnel comme pour tant d'autres en 2020, c'est le coronavirus qui a donné le ton. Mais jusqu'ici, nous avons bien résisté à la crise et gardons bon espoir pour l'avenir.

Lorsque la propagation du coronavirus s'est accélérée en février 2020, le service informatique de SWISSPERFORM a été chargé de prendre les dispositions nécessaires au plan technique pour permettre le télétravail. Au moment où le Conseil fédéral a déclaré en Suisse la situation extraordinaire le 16 mars 2020, les démarches avaient avancé au point que les collaborateurs pouvaient travailler depuis chez eux. Il restait des exceptions pour des tâches qui devaient être effectuées impérativement au bureau et qui requéraient la présence sporadique de certains collaborateurs et collaboratrices. Dès la mi-mars 2020, la communication a été assurée au moyen de visioconférences régulières. Suite à la baisse des cas de coronavirus, une grande partie des collaborateurs ont réintégré les bureaux le 8 juin. La réouverture s'est faite conformément aux restrictions en vigueur, notamment la garantie de la distance physique et le respect des mesures d'hygiène. A la mi-octobre, les bureaux ont toutefois à nouveau fermé en raison d'une nouvelle hausse des cas d'infection. Depuis lors, la plupart des tâches sont réalisées en télétravail.

En mars déjà de l'année sous revue, il est apparu qu'une bonne partie des travaux pouvait être effectuée sans trop de problèmes hors des bureaux. Des difficultés ont surgi au début lorsque certains collaborateurs ont dû, en sus, s'occuper de leurs enfants suite à la fermeture des écoles. Différents cas de maladie qui n'étaient pas liés au coronavirus ont par ailleurs entraîné momentanément un surcroît de travail dans certains départements. Mais malgré les circonstances particulières, le personnel a été à même de réaliser les tâches principales qui nous incombent, en particulier les répartitions. Les collaborateurs et collaboratrices ont toujours été conscients de leur situation privilégiée ; un emploi sûr et l'absence de chômage partiel – contrairement à bon nombre de nos ayants droit – constituaient une motivation supplémentaire.

La pandémie a également eu un impact sur la collaboration avec des organes et des sociétés sœurs en Suisse et à l'étranger. A partir de la mi-mars, toutes les réunions se sont déroulées par visioconférence, à l'exception d'une séance du comité directeur en été. L'assemblée des délégués s'est elle aussi tenue de manière virtuelle en juin (cf. ci-après, Assemblée des délégués, p.9). Quant aux festivals et aux rencontres qui permettent normalement aux collaborateurs et aux organes de l'association d'avoir des contacts directs avec les membres, ils ont presque tous été annulés (cf. chapitre 8, Engagement culturel et relations publiques).

Dans ce contexte, il est extrêmement réjouissant que les recettes tarifaires de SWISSPERFORM aient pu être augmentées en dépit des influences négatives (cf. chapitre 3, Encassement et tarifs, Recettes tarifaires). Avec le versement des redevances en question, SWISSPERFORM pourra soutenir les ayants droit au cours d'une année difficile. Les artistes peuvent demander, le cas échéant, une aide supplémentaire en faisant appel au fonds d'aide d'urgence COVID-19 (cf. p. 49). Même si tout le monde souhaite ardemment un retour à la normale et, plus particulièrement, le retour des manifestations culturelles, l'année du coronavirus nous a aussi appris certaines choses : le télétravail pour les collaborateurs et les visioconférences au lieu des réunions en Suisse ou à l'étranger sont des alternatives qui auront un impact sur notre vie professionnelle au quotidien et lui apporteront certains allègements même après la pandémie. Il reste à espérer que l'époque qui suivra la pandémie verra un nouvel essor de la vie culturelle et que nous aurons tous l'occasion de vivre les « Années folles » du 21^e siècle.



© Licence Shutterstock.com

Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2020 la fonction de délégués de SWISSPERFORM :

*nombre de délégués

Interprètes de l'audiovisuel *8	Interprètes de phonogrammes *12	Producteurs de l'audiovisuel *8	Producteurs de phonogrammes *12	Organismes de diffusion *10
Vincent Babel	Domenico Ferrari	Gabriel Baur	Jakob Baumgartner	Fanny Ambühl
Kai Uwe Bischoff	Yvan Jaquemet	Peter Beck	Julie Born	Patrice Aubry
Cheyne Davidson	Monika Kaelin	Andres Brüttsch	Nils Bortloff	Severo Marchionne
Sandra Löwe	Andreas Laake	Valérie Fischer	Jack Dimenstein	Annatina Menn
Eric Rohner	Reto Parolari †	Francine Lusser	Christian Fighera	Martin Muerner
Suly Röthlisberger	Matteo Ravarelli	Jonas Raeber	Jörg Glauner	Danielle Nicolet
Rudolf Ruch	Micha Rothenberger	Peter Reichenbach	Lorenz Haas	Rossano Pinna
Franziska von Fischer	Matthias Spillmann	Ruth Waldburger	Stefan Planta	Marc Savary
	Catherine Suter Gerhard		Martin Schiess	Thierry Savary
	Christoph Trummer		Fabienne Schmuki	Jascha Schneider-Marfels
	Sepp Trütsch		Willy Viteka †	
	Marena Whitcher		Chris Wepfer	



Willy et Olivia Viteka © Musik Woche 2008

Willy Viteka

Willy Viteka, notre délégué des producteurs de phonogrammes qui fut aussi membre du groupe d'experts pendant de longues années, est décédé le 19 mai 2020. Un hommage lui avait été rendu à l'occasion de l'assemblée des délégués 2017 au Moods et nous l'avons remercié de son engagement en faveur de notre association. Willy était un « vieux briscard » de l'industrie musicale suisse. Il y a travaillé durant plus de 35 ans et il avait non seulement

une bonne oreille en tant que producteur, mais aussi un fin nez en tant qu'éditeur. Il a ainsi publié, sous ses cinq labels ainsi qu'en tant qu'éditeur et sous-éditeur, des œuvres et des enregistrements d'un grand nombre de musiciens très célèbres, dont Milva. Il a également publié des œuvres de Kylie Minogue, Rick Astley, Bananarama, Donna Summer ou encore Cliff Richard dans le cadre du catalogue du trio de producteurs Stock, Aitken & Watermann. En outre, Willy a dirigé durant des décennies, avec sa femme Olivia, l'Association of Swiss Music Producers (ASMP) et l'Association suisse des éditeurs de musique (SVMV). En tant que présidents de ces deux associations, Willy et Olivia ont organisé le Symposium suisse de la musique pendant de nombreuses années. C'était un événement phare à l'agenda de l'industrie musicale suisse, surtout à l'époque où il se tenait au Centre des congrès de Fürigen : les professionnels suisses du secteur se réunissaient au Bürgenstock dans une atmosphère détendue et en profitaient pour établir de nouveaux contacts et mener des discussions actives et constructives afin de trouver des solutions aux problèmes. Willy s'est démis de ses fonctions au sein des deux associations en 2018 et il a été nommé ensuite président d'honneur de l'Association suisse des éditeurs de musique. Nous gardons de Willy un excellent souvenir et souhaitons beaucoup de courage à sa femme Olivia.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués 2020 s'est tenue le 16 juin. Les délégués et les invités n'ont pas pu se réunir à cause de la pandémie de coronavirus et l'assemblée s'est donc déroulée en ligne.

En raison de la pandémie, l'assemblée des délégués du 16 juin 2020 n'a pas eu lieu comme prévu au Centre culturel Progr de Berne, mais sous la forme d'une visioconférence. Les délégués de SWISSPERFORM se sont exprimés au préalable sur les affaires statutaires de l'association par



l'intermédiaire d'une enquête en ligne et ont donné des instructions à la représentante ou au représentant de leur groupe d'ayants droit, chargé de transmettre les votes à l'occasion de l'assemblée. Les représentants étaient Franziska von Fischer (interprètes de l'audiovisuel), Christoph Trummer (interprètes de phonogrammes), Peter Beck (producteurs de l'audiovisuel), Julie Born (producteurs de phonogrammes) et Martin Muerner (organismes de diffusion).

Démission de Nils Bortloff

Nils Bortloff a souhaité se démettre de ses fonctions auprès de SWISSPERFORM (membre du comité et du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes) pour l'assemblée des délégués 2020. Avec son départ, le comité de SWISSPERFORM perd son unique membre étranger et, simultanément, le plus grand fan de la Suisse. Ainsi, à l'occasion de la visioconférence du 6 mai 2020, Nils a pris congé de ses collègues du comité avec, en toile de fond, le Pacte fédéral de 1291. Nils faisait partie des organes de SWISSPERFORM depuis 2013. Qu'il soit ici remercié du fond du cœur pour son grand engagement en faveur des membres de SWISSPERFORM, ses nombreuses questions critiques et ses propositions constructives, sans oublier son humour et son esprit collégial.

Le cercle des participants a été complété par le comité directeur ainsi que par la direction et la rédactrice du procès-verbal. Les délégués et les organes ont été informés de la procédure en avril déjà. Tous les délégués ou leurs représentants ont rempli le formulaire en ligne qui avait été transmis en mai ; la totalité des 50 voix des délégués ont donc été exprimées.

S'agissant des affaires statutaires, les délégués ont approuvé les comptes annuels, le rapport annuel et le rapport de l'organe de révision. Ils ont accepté le procès-verbal de l'assemblée des délégués 2019, ont donné décharge au comité et ont désigné PWC comme organe de révision pour une année supplémentaire. Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité. Les délégués ont par ailleurs approuvé les demandes des deux groupes d'ayants droit des interprètes ainsi que du groupe d'ayants droit des producteurs de l'audiovisuel concernant des affectations supplémentaires aux Fonds et ils ont approuvé en sus un montant substantiel destiné au fonds d'aide d'urgence COVID-19 de la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS).

Dans le cadre des élections complémentaires, Ivo Sacchi a été élu au sein du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes pour remplacer Nils Bortloff qui avait donné sa démission et il a été élu simultanément pour les représenter au comité. Fabienne Schmuki a été désignée pour succéder à Roman Camenzind au sein du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes.

Lorenz Haas, président du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes et leur délégué, ainsi qu'Indiesuisse, l'association de labels musicaux et producteurs indépendants, ont évoqué le défi du numérique dans des déclarations (écrites) lues à l'occasion de l'assemblée des délégués. Les organes et l'administration de SWISSPERFORM ont été invités à accepter les défis qui en résultent et à les relever conjointement avec les ayants droit.



Nils Bortloff

Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice. Seule la première séance en début d'année a pu se dérouler en présence des membres. Les suivantes ont pris la forme de visioconférences en raison de la pandémie. Le comité a pris des décisions concernant les finances (comptes annuels 2019, budget 2020) et vérifié que le budget 2019 était respecté. Il s'est par ailleurs consacré à des questions tarifaires importantes, à la collaboration interne et à la coopération avec les sociétés sœurs suisses. Il s'est également prononcé sur une révision du règlement du curatorium et a poursuivi les réflexions engagées lors de sa retraite des 28 et 29 novembre 2019.

Membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer (présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016 (présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne de 2009 à 2018), membre de la commission des examens de notaire du canton de Berne, membre et présidence de la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins de 1993 à 2010, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018.



Hanspeter Müller-Drossaart (vice-président)

Comédien et auteur, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio et à la télévision et pour animer des événements en direct. Vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.

Représentants des interprètes de phonogrammes



Cla F. Nett

Juriste et musicien, conseiller indépendant, propriétaire d'une maison d'édition et d'un label, compositeur, auteur, sur scène en Suisse et à l'étranger en tant que guitariste et fondateur du « Lazy Poker Blues Band » et co-leader des « Second Cousins ».



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUISA.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, secrétaire central de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.

Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Yolanda Schweri

Avocate, exerce le métier d'avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, administratrice depuis 1997 de la Fondation Charles Apothélos (CAST), prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels, secrétaire générale de Suisseculture de 2000 à 2008 (Association faitière des organisations réunissant les professionnels de la culture en Suisse).



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthour, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF, présidente de la Fédération suisse des acteurs SBKV depuis 2010.



Daniel Aebi

Batteur, compositeur, producteur, booking agent. Etudes : Haute école des arts de Berne, Berklee College of Music (Etats-Unis). Membre fondateur de Grand Mother's Funck. A Vienne depuis 2003, actif en tant que musicien de jazz et enseignant. Membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel depuis 2008, membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.

Représentants des producteurs de phonogrammes



Lorenz Haas

Avocat et directeur d'IFPI Suisse depuis 2012, vice-président d'AudioVision Suisse et membre du comité de SAFE, l'Association suisse pour la lutte contre le piratage. Auparavant, musicien et producteur indépendant ainsi que directeur musical du Schauspielhaus à Zurich.



Stefan Planta

A travaillé en qualité de COO pour TBA AG depuis 1993 et pour Phonag Records AG depuis 2007, assume la fonction de CEO depuis mai 2019 pour les deux sociétés qui ont fusionné sous le nom de Phonag Records AG. Membre du comité d'IFPI Suisse depuis mai 2019.



Ivo Sacchi

Managing Director de Universal Music Switzerland depuis 1999 et président d'IFPI Suisse, président de l'association Press Play (Swiss Music Awards) jusqu'en 2020. Ivo Sacchi a déjà fait partie du comité de SWISSPERFORM de 2006 à 2012.

Représentants des producteurs de l'audiovisuel



Thomas Tribolet

Avocat à Berne avec sa propre étude. Secrétaire de la SFP (Swiss Film Producers' Association), consultant du GARP (Groupe Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) et coordinateur du « Bureau de liaison » des associations de producteurs de films IG (Groupe d'intérêts des producteurs indépendants de films suisses), GARP et SFP. Membre du conseil de fondation de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et de la fondation de prévoyance film et audiovisuel.



Valérie Fischer

Journaliste, productrice de Silvia Filmproduktion AG depuis 1980, présidente du conseil d'administration et directrice de Cobra Film AG (fondation en 2001), productrice de films de fiction et de documentaires. Présidente de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et membre de la SFP (Swiss Film Producers' Association).



Peter Reichenbach

Associé et président du conseil d'administration de C-FILMS AG. Membre de l'Académie internationale des arts et des sciences de la télévision ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de ses homologues allemande et européenne. Filmographie (extrait) : Les enfants du Platzspitz, Une cloche pour Ursli, Train de nuit pour Lisbonne, L'Enfance volée, Grounding, Wilder (série TV).

Représentants des organismes de diffusion



Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Rossella Brughelli

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR et à la RSI Radiotelevisione svizzera di lingua italiana. Membre du groupe d'experts des organismes de diffusion depuis 2009.



Jürg Bachmann

Président de l'Association suisse des radios privées (ASRP) depuis 2006, a notamment été directeur de Radio Aktuell (aujourd'hui : FM1), Energy Zürich et Tele Ostschweiz. Responsable des affaires publiques et des projets spéciaux pour le groupe Goldbach à Küsnacht/ZH depuis 2002, aujourd'hui à temps partiel. Autres mandats dans le domaine des médias.

Comité directeur

Incluant la présidente et le vice-président, le comité directeur était constitué en 2020 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen

Interprètes de phonogrammes : Cla F. Nett

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet

Le comité directeur s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice. Trois séances ont été réalisées physiquement, les quatre autres sous la forme de visioconférences. Le comité directeur a examiné différentes questions relatives aux tarifs, aux finances, à la collaboration interne et à la coopération avec les autres sociétés de gestion suisses. Parmi les priorités qui ont aussi retenu son attention, il convient de relever l'organisation de l'exploitation compte tenu de la pandémie, le suivi de la retraite du comité en novembre 2019 et la réalisation d'une analyse du projet de répartition fondé sur l'utilisation entre les producteurs de phonogrammes.

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2020 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Charlotte Heinemann, Salva Leutenegger, Jean-Christophe Nigon, Irina Schönen

Interprètes de phonogrammes : Cla F. Nett (président), René Baiker, Bruno Marty, Melanie Oesch, Daniel Rohr, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet (président), Gabriel Baur, Peter Beck, Stefan Eberle, Valérie Fischer, Francine Lusser, Peter Reichenbach

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Julie Born, Nils Bortloff (jusqu'au 16 juin 2020), Roman Camenzind (jusqu'au 16 juin 2020), Jörg Glauner, Stefan Planta, Andreas Ryser, Ivo Sacchi (depuis le 16 juin 2020), Fabienne Schmuki (depuis le 16 juin 2020)

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Jürg Bachmann, Rossella Brughelli, Martin Muerner, Andres Palomares, Jascha Schneider-Marfels, Andrea Werder-Stern

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils ont surveillé l'exécution de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2020 des personnes suivantes :

Représentant des producteurs de phonogrammes, président : Guido Vendramini

Représentant des interprètes de phonogrammes : Rolf Simmen

Représentant des organismes de diffusion : Stefan Eberle

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles du domaine phonographique (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.– respectent les dispositions légales et les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié sept dossiers en 2020. Il a approuvé toutes les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Révision du règlement du curatorium

Ce règlement qui existe depuis 2008 décrit les tâches et les compétences du curatorium. Il s'agit d'un conseil composé d'un représentant ou d'une représentante des interprètes de phonogrammes, d'un autre des producteurs de phonogrammes et d'un troisième des organismes de diffusion. Sa tâche principale consiste à vérifier les dotations des fondations culturelles (à l'exception de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse) supérieures à CHF 50'000.– quant au respect des dispositions légales et réglementaires.

Le comité a souhaité l'an passé que le règlement existant soit adapté. Conjointement avec le comité directeur, il a par ailleurs mené une discussion de fond afin de déterminer s'il convenait de maintenir le curatorium en tant que conseil. En fin de compte, le comité a décidé, à l'occasion de sa séance du 15 septembre 2020, de conserver le curatorium en procédant aux adaptations ci-après.

- Le règlement précise désormais jusqu'où va réellement le pouvoir de décision du curatorium. Ce dernier peut soit rendre une décision d'approbation soit prononcer un refus d'autorisation.
- La fondation culturelle concernée peut déposer un recours auprès du comité directeur de SWISSPERFORM contre une décision du curatorium motivée par écrit dans les 30 jours qui suivent la remise de la décision. Le comité directeur confirme la décision définitivement ou la renvoie au curatorium pour réexamen.
- Le curatorium a désormais la possibilité d'ordonner le remboursement d'une dotation de la part d'un bénéficiaire si cette dotation a été versée sans l'assentiment du curatorium et, par conséquent, qu'elle n'a pas été autorisée.

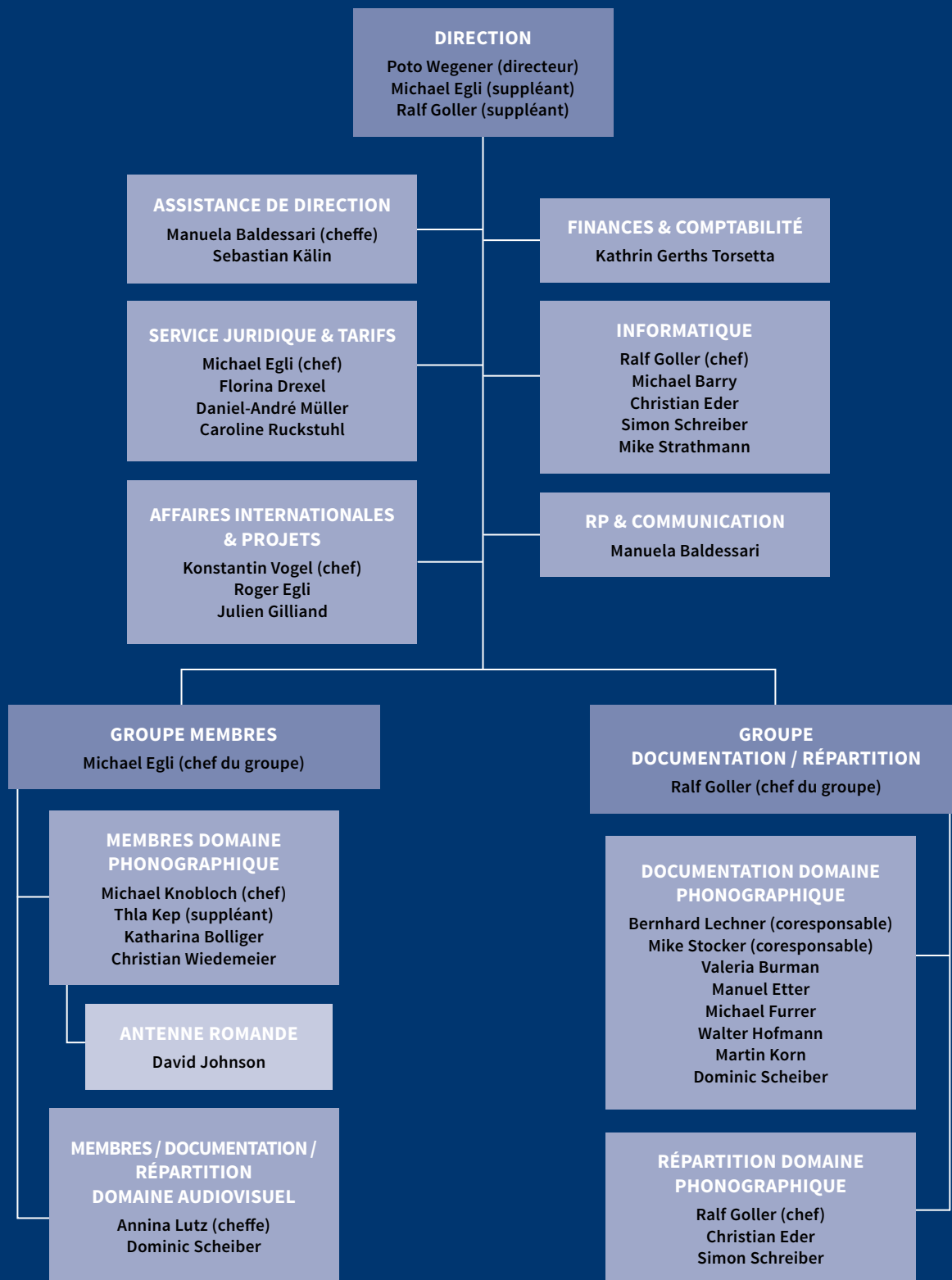
Les nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les demandes soumises au curatorium après le 1^{er} janvier 2021.

Bureau

Comme le précédent, l'exercice 2020 a été marqué par quelques changements au niveau du personnel. Ainsi, Cheryl Pollo a quitté son poste d'assistante de direction à la fin mars et a pu être remplacée avec succès par Manuela Baldessari. Pia Bühler, seule responsable des finances et de la comptabilité pendant plus de dix ans, est partie en retraite anticipée dans le courant de l'été. Avec Kathrin Gerths Torsetta, c'est heureusement une professionnelle aguerrie qui a pu être engagée pour le domaine financier. Le groupe « Documentation domaine phonographique » avait enregistré différents départs fin 2019 et en 2020 (cf. rapport annuel 2019). L'équipe a pu être renforcée avec l'arrivée de Manuel Etter et de Martin Korn. Le service juridique a accueilli un nouveau collaborateur en la personne de Daniel-André Müller et l'équipe « Affaires internationales et projets » a été complétée par Julien Gilliand. Enfin, l'équipe informatique a été épaulée à partir de septembre par Michael Barry.

Compte tenu des nouveaux arrivés, le bureau a disposé en 2020 de 23,29 postes fixes à plein temps (20,41 l'année précédente), occupés par 27,72 collaborateurs (24,54 l'année précédente). Le renforcement des effectifs doit être vu comme l'aboutissement des réflexions menées lors de la retraite du comité en novembre 2019. Il avait alors été établi qu'il convenait de réexaminer la stratégie de SWISSPERFORM visant à considérer les recettes et les frais de gestion comme les principaux indicateurs ; simultanément, il était ressorti que des investissements modérés dans les ressources humaines étaient nécessaires pour satisfaire aux exigences accrues des différents groupes d'ayants droit.

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM fin 2020 :



Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2020 dans les organes suivants :

- **Comité de l'association Press Play :**
Poto Wegener
- **Commission du hit-parade suisse :**
Poto Wegener, Michael Egli (suppléant)
- **Commission d'arbitrage des Swiss Music Awards :**
Michael Egli
- **Comité d'ISAN Switzerland :**
Poto Wegener
- **Performance Rights Committee PRC :** Michael Egli,
Daniel-André Müller
- **Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights :**
Daniel-André Müller, Caroline Ruckstuhl
- **Rights Administration Working Group SCAPR :**
Daniel-André Müller, Konstantin Vogel
- **Technical Working Group SCAPR :**
Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Databases Committee SCAPR :**
Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Technical Subgroup IPD – International Performers' Database :** Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Technical Subgroup VRDB – Virtual Recording Database :** Ralf Goller, Konstantin Vogel
- **Fonds de production télévisuelle S.à.r.l. / siège consultatif à l'assemblée des associés :**
Annina Lutz
- **Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse / siège consultatif :**
Annina Lutz



Poto Wegener (directeur)



Michael Egli (directeur suppléant)
– Chef du service juridique
– Chef du groupe membres



Ralf Goller (directeur suppléant)
– Chef du service informatique
– Chef du groupe documentation / répartition



Membres

2. Membres

Forte hausse de l'effectif – surtout parmi les producteurs de phonogrammes

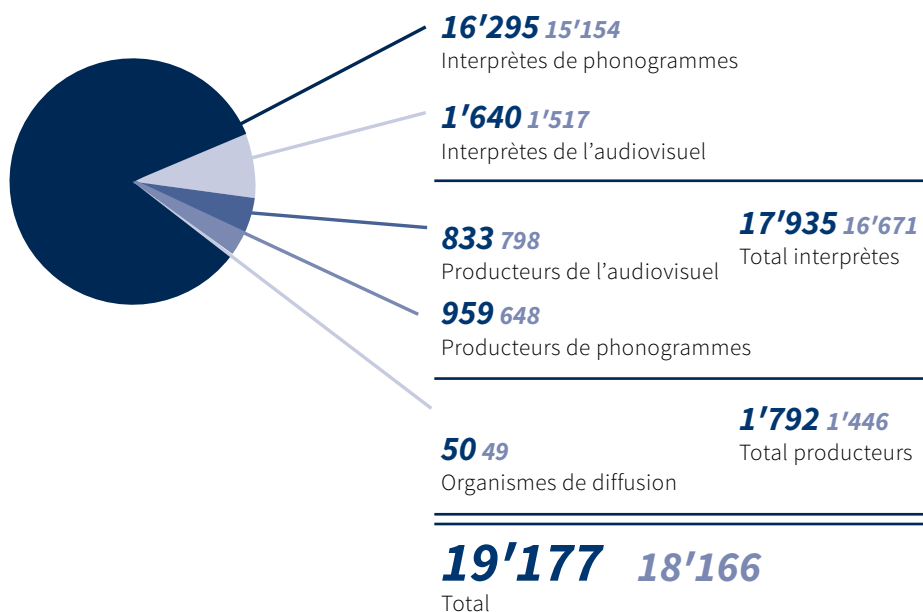
SWISSPERFORM va bientôt passer la barre des 20'000 membres et mandants. L'association comptait 19'777 interprètes, producteurs et organismes de diffusion à fin 2020. Tout comme l'an passé, ce sont les producteurs de phonogrammes qui ont enregistré le plus fort taux de croissance.

On dénombre quelque 18'000 interprètes, presque 1800 producteurs et 50 organismes de diffusion parmi les près de 20'000 ayants droit ayant confié leurs droits à SWISSPERFORM jusqu'à la fin 2020. Les ayants droit de loin les plus nombreux sont les musiciens (16'295 / +7,53%) et les acteurs (1640 / +8,11%). L'effectif des producteurs de l'audiovisuel (833 / +4,32%) et celui des organismes de diffusion (50 / +2,04%) sont à nouveau restés relativement stables. Les producteurs de musique ont enregistré la croissance la plus forte : 311 nouveaux producteurs ont adhéré à SWISSPERFORM durant l'exercice (total : 959 / +47,92%). Cette forte hausse s'explique une fois de plus par le changement de système de répartition. Seuls sont désormais pris en compte, dans le cadre de la répartition fondée sur l'utilisation en vigueur depuis 2018, les ayants droit ayant une relation contractuelle avec SWISSPERFORM.

Statistiques des membres 2020

Effectif des membres / mandants par groupe d'ayants droit

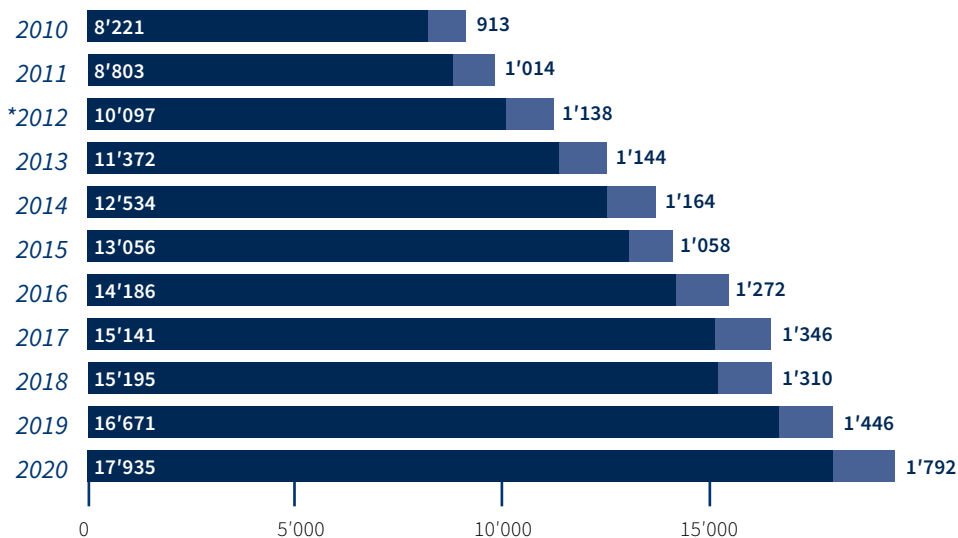
2020
2019



Evolution de l'effectif des membres

■ interprètes
■ producteurs

*mandants inclus depuis 2012



Activités de l'antenne romande

En 2020, l'antenne romande a poursuivi son travail d'information et de conseil aux artistes interprètes et producteurs des domaines phonographique et audiovisuel, ainsi qu'aux utilisateurs francophones en répondant par téléphone, courriel ou lors d'entretiens individuels, aux habituelles questions relatives aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la distinction entre les différentes sociétés de gestion, à la déclaration de participations à des enregistrements et/ou à des diffusions de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à des contrats d'enregistrement, d'engagement et de licence.

Le travail de saisie des discographies s'est en outre poursuivi, ainsi que l'activité de recherche et de contact d'ayants droits, membres potentiels, en vue du paiement de redevances non réclamées, qui s'est intensifiée, notamment durant le premier confinement.

David Johnson, responsable de l'antenne romande, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM, les droits voisins et/ou le droit d'auteur dans le cadre des cours ou événements suivants :

- 11 et 12 février 2020 :
Bachelor Jazz et Musiques Actuelles de la Haute École de Musique de Suisse Romande (HEMU), Lausanne.
- 5 novembre 2020 :
Conférence sur le nouveau droit d'auteur de la Fondation pour le droit de l'art (FDA), Genève.



Contact:

SWISSPERFORM
David Johnson
Antenne romande
Avenue du Grammont 11bis
1007 Lausanne
Tél. : +41 (0)32 724 31 25
johnson@swissperform.ch

A portrait of a young man with dark hair, wearing a black t-shirt, a silver chain necklace, and a black beaded bracelet. He has a tattoo of a tree on his left arm and is holding a burger. He is looking down and to the right with a thoughtful expression. The background is a solid dark blue.

**Encaissement
et tarifs**

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

Est-il possible de négocier des tarifs par visioconférence ? L'année 2020 l'a prouvé : oui, c'est possible. Les délégations des sociétés de gestion et celles de toutes les associations d'utilisateurs impliquées ont bien sûr aussi été touchées par les mesures du Conseil fédéral visant à endiguer la pandémie de coronavirus. Brusquement, les rencontres n'ont plus eu lieu autour d'une table de négociation, mais au travers de rectangles sur un écran. Cela n'a toutefois pas signifié l'arrêt des discussions animées, empreintes de respect et très ardues. Grâce aux possibilités des télécommunications, les sociétés de gestion ont pu négocier de nouveaux modèles de rémunération tarifaires au nom des auteurs et des titulaires de droits voisins en 2020 également.

Durant l'année sous revue, l'attention a été retenue une fois de plus essentiellement par les négociations relatives aux redevances en matière de copie privée. Dans ce domaine aussi, les technologies modernes permettent de nouvelles formes d'usage privé, en particulier les services d'informatique en nuage. Les sociétés de gestion mettent tout en œuvre afin que les ayants droit soient aussi rémunérés à l'avenir pour ces nouvelles formes d'utilisation.

Tarif A radio

Utilisation de phonogrammes et vidéogrammes disponibles sur le marché par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) à des fins de diffusion à la télévision et utilisations y afférentes

Bien qu'un nouveau tarif A radio soit entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (cf. rapport annuel 2019 de SWISSPERFORM, p. 19), une procédure de recours était toujours pendante devant le Tribunal fédéral concernant le tarif précédent, à savoir le tarif A radio (SSR) 2017–2019. Il s'agissait d'un recours de SWISSPERFORM visant à limiter à sept jours la durée de mise à disposition en ligne (art. 22c LDA) des émissions de radio de la SSR. Le Tribunal fédéral a toutefois rejeté le recours en date du 27 avril 2020, établissant de ce fait qu'il n'y a pas de limitation dans le temps s'agissant de l'article 22c LDA.

TC 4i

Redevance sur les mémoires numériques intégrées dans des appareils

Comme indiqué dans le rapport annuel 2019 (p. 20), les sociétés de gestion ont soumis un nouveau TC 4i à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 28 novembre 2019 en tant que tarif consensuel. Celui-ci prévoyait une durée de validité allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, avec une possibilité de prolongation automatique d'un an à deux reprises. La CAF a approuvé le nouveau TC 4i le 2 juin 2020.

Par courrier du 25 juin 2020, les associations d'utilisateurs ont fait part de leur volonté de dénoncer le tarif déjà pour fin juin 2021, au motif que les prix des smartphones et des tablettes avaient encore subi une baisse sensible. De plus, elles ont argué que le système d'exploitation requérait désormais une telle place sur les appareils dotés de peu de mémoire que l'on ne pouvait plus que lire en streaming et téléphoner, et qu'il n'y avait plus de capacité de mémoire pour des copies. Elles ont enfin fait valoir que la hausse des parts de marché des fournisseurs de streaming observée pendant la crise du coronavirus aurait entraîné une baisse des copies de contenus sur les appareils au profit d'une consommation directe à partir des plateformes. Au cours d'intenses négociations, les sociétés de gestion ont déclaré que les enquêtes représentatives qu'elles avaient mandatées avaient effectivement montré des écarts par rapport à l'année précédente dans le comportement des utilisateurs, ce qui se traduisait par une légère baisse dans le cas des smartphones et par un recul plus marqué pour ce qui est des copies sur tablettes jugées pertinentes pour le tarif. Les parties ont donc finalement convenu de taux réduits pour ces deux types d'appareils. Le 30 novembre 2020, les sociétés de gestion ont remis à la CAF le nouveau TC 4i avec une durée de validité limitée une fois de plus à un an (de juillet 2021 à juin 2022). La CAF n'avait pas encore rendu sa décision à la clôture de la rédaction.

Les négociations se sont poursuivies début 2021 étant donné que les sociétés de gestion entendent soumettre de nouveaux secteurs à la redevance sur les supports vierges, à savoir les disques durs dans les ordinateurs personnels fixes ou portables, les disques durs externes et les espaces de stockage en ligne. Les sociétés de gestion comptent soumettre de nouveaux tarifs à la CAF au plus tard fin novembre 2021. D'après discussions devront encore être menées d'ici là.

TC 5

Location d'exemplaires d'œuvres

Un recours de Bibliosuisse était pendant devant le Tribunal administratif fédéral depuis juillet 2019 concernant le TC 5 2019 – 2021. Il s'agissait de déterminer si le changement de système demandé par les sociétés de gestion et approuvé par la Commission arbitrale fédérale (CAF) était licite. Celui-ci aurait entraîné une hausse des rémunérations. Dans l'espoir de trouver d'éventuelles solutions, les sociétés de gestion ont mené, à partir du printemps 2020, des entretiens informels avec Bibliosuisse qui ont finalement abouti à un accord. Celui-ci prévoit notamment une hausse plus modérée que celle prévue initialement. Il en est résulté que Bibliosuisse a retiré son recours auprès du Tribunal administratif fédéral fin 2020.

De nouvelles négociations sur un nouveau TC 5 valable à partir de 2022 ont été entamées début 2021.

TC 7/écoles – TC 8/reprographie – TC 9

Utilisation d'œuvres et de prestations protégées sous forme électronique à des fins internes au sein des administrations publiques, au sein des bibliothèques, dans l'industrie, les arts et métiers et dans le secteur des services

De nouvelles négociations communes à ces trois tarifs qui arrivent à échéance le 31 décembre 2021 ont été entamées fin 2020. Les sociétés de gestion entendent plus particulièrement élaborer de nouveaux tarifs reposant sur une structure simplifiée et de conception plus conviviale.

TC 10

Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Les nouvelles négociations relatives au TC 10 étaient une conséquence de la révision de la LDA entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020 qui, dans la foulée, avait introduit des modifications de l'article 24c LDA concernant l'utilisation d'œuvres par des personnes handicapées. Parmi les principales nouveautés, il convient de relever le fait que la mise à disposition est désormais expressément couverte par la licence légale et le droit à rémunération. De plus, l'article règle explicitement l'importation et l'exportation d'œuvres et de prestations accessibles aux personnes handicapées. Après de brèves négociations qui se sont déroulées sans problèmes avec la Bibliothèque suisse pour personnes malvoyantes (SBS), principale utilisatrice selon le TC 10, un tarif consensuel a pu être remis à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 4 mai 2020. La structure même du tarif et les indemnités n'ont pas changé. En date du 9 novembre 2020, la CAF a approuvé le tarif avec une durée de validité allant de 2021 à fin 2025 (avec prolongation automatique d'année en année au plus tard jusqu'à fin 2030).

TC 11

Utilisation d'enregistrements d'archives des organismes de diffusion

La SSR et certains diffuseurs privés prévoient de mettre leurs archives en ligne. Un nouveau TC 11 susceptible de se prêter à ce projet a donc été négocié. Après de nombreuses séances de négociation qui avaient commencé début mars 2019, les parties sont parvenues à un accord.

Le nouveau tarif prévoit notamment l'obligation, pour les organismes de diffusion, d'examiner avant l'utilisation envisagée d'une émission d'archives, si cette utilisation doit s'appuyer sur un contrat applicable exclusivement ou sur un autre tarif prioritaire et, si tel n'est pas le cas, ils peuvent demander l'octroi d'une licence selon le TC 11. Si un titulaire de droits s'annonce ultérieurement et qu'il affirme avoir conclu un contrat avec l'organisme de diffusion pour l'utilisation en question, il doit s'adresser directement à l'organisme de diffusion concerné. S'agissant du modèle de rémunération, les sociétés de gestion ont évoqué avec les organismes de diffusion, plus particulièrement dans le cadre de la mise à disposition d'œuvres d'archives non couvertes par d'autres tarifs, la manière de tenir compte de l'aspect de la durée d'utilisation prolongée. Finalement, les parties se sont entendues sur un modèle de rémunération à deux composantes. Celui-ci prévoit une rémunération en fonction du prix par minute durant l'année de mise en ligne (nouvelles utilisations d'archives) et une rémunération échelonnée d'après le volume d'utilisation pour les années suivantes (utilisations existantes d'archives).

Les sociétés de gestion ont soumis le tarif consensuel à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 19 mai 2020. Par décision du 10 novembre 2020, cette dernière a approuvé le tarif avec une durée de validité allant de 2021 à fin 2023 (avec prolongation automatique d'année en année au plus tard jusqu'à fin 2026).

TC 12

Redevance pour la mise à disposition de set-top-boxes avec mémoire et de vPVR (virtual Personal Video Recorder)

Un recours des organismes de diffusion est pendant devant le Tribunal fédéral concernant le TC 12 2017 – 2019. Ceux-ci s'opposent à la décision de la Commission arbitrale fédérale (CAF) qui voit dans la télévision en différé (replay TV) une forme de copie privée tombant sous le coup de la gestion collective. De l'avis des organismes de diffusion, ce droit doit faire l'objet de licences individuelles octroyées par les titulaires de droits. La procédure doit déterminer dans un premier temps si les organismes de diffusion ont bel et bien la qualité pour recourir. Des négociations en vue d'un nouveau TC 12 valable à partir de 2021 ont déjà commencé en été 2019. La procédure en cours a été momentanément suspendue à la demande des organismes de diffusion afin qu'elle n'influence pas les débats.

Comme on pouvait s'y attendre, les nouvelles négociations se sont avérées difficiles étant donné les grandes divergences qui régnaient initialement entre les sociétés de gestion, qui représentent aussi les organismes de diffusion, et les associations d'utilisateurs auxquelles sont affiliés les distributeurs radio et TV. A l'issue d'intenses négociations menées au printemps, un projet d'accord était enfin sous toit, qui incluait notamment les éléments clés suivants :

- hausse du tarif de base d'environ 15% ;
- hausse du supplément pour passer la publicité de quelque 66% ;
- renvoi à un « accord sectoriel » séparé réglant l'introduction de nouveaux formats publicitaires qui doivent s'appliquer lors de l'utilisation des fonctions de la TV en différé par les consommateurs finaux ;
- validité du tarif jusqu'au 31 décembre 2027.

Seule la SSR, pour diverses raisons, n'a pas été d'accord avec la solution trouvée. Mais elle a été mise en minorité au sein de l'organisation représentative, si bien que l'ensemble des parties requises ont approuvé la solution proposée après avoir appliqué leurs processus décisionnels statutaires.

Les sociétés de gestion ont soumis le tarif consensuel à l'approbation de la CAF le 11 juin 2020. Mais par la suite, la SSR a requis la qualité de partie séparée auprès de la CAF. Par décision du 28 octobre 2020, la CAF a alors décidé de suspendre la procédure jusqu'à ce que le Tribunal fédéral ait statué sur le tarif précédent (TC 12 2017 – 2019). Elle a justifié sa démarche en invoquant le risque de décisions contradictoires si la procédure n'était pas suspendue.

Par décision du 11 novembre 2020, le Tribunal fédéral a fait savoir que, suite à la décision de suspension rendue par la CAF, il ne pouvait plus guère être question de suspendre la procédure devant le Tribunal fédéral. Il a fixé un délai aux parties afin qu'elles puissent s'exprimer sur la reprise de la procédure. Dans leur prise de position à l'intention du Tribunal fédéral du 30 novembre 2020, les sociétés de gestion ont déclaré que si la procédure devant le Tribunal fédéral n'était pas poursuivie, celles des tarifs suivants se bloqueraient mutuellement. Par conséquent, il convenait d'aller rapidement de l'avant avec la procédure devant le Tribunal fédéral.

Soucieuses de sauver l'accord obtenu de haute lutte ainsi que le système convenu conjointement qui apporte une solution, toutes les parties, y compris la SSR, ont profité de la décision de suspension de la CAF du 28 octobre 2020 pour reprendre de nouvelles discussions afin de parvenir à une transaction. Celles-ci se poursuivaient encore à la clôture de la rédaction.

TC 13

Utilisation des œuvres orphelines

Suite à la révision de la LDA, le champ d'application de l'article 22b LDA a été élargi s'agissant de l'utilisation d'œuvres orphelines. Cet article ne s'applique plus désormais uniquement aux droits orphelins en rapport avec des phonogrammes et vidéogrammes, mais avec tous les genres d'œuvres, autrement dit aussi les textes et les images. En janvier 2020, la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN) a pris contact avec les sociétés de gestion et leur a fait savoir que les musées suisses notamment étaient intéressés à disposer d'un nouveau TC 13 le plus rapidement possible. Redoublant d'efforts, les sociétés de gestion ont donc élaboré un nouveau tarif jusqu'à fin mai 2020, conjointement avec les associations d'utilisateurs.

La base légale ayant été modifiée, le tarif a subi une refonte complète. Les indemnités du TC 13 ont été uniformisées pour les principales catégories d'œuvres et les principales utilisations. Le nouveau TC 13 prévoit par ailleurs de nouvelles obligations pour l'utilisateur en termes de recherche. Si une personne s'annonce en tant que titulaire de droits auprès de la société de gestion ou de l'utilisateur, ce dernier doit examiner s'il suspend ou s'il maintient l'utilisation. Il ne peut continuer à appuyer sa légitimité sur le TC 13 que si le titulaire de droits renonce à ses droits. Sinon, l'utilisation doit se faire en dehors du tarif sur la base d'une licence octroyée par le titulaire de droits, ou alors l'utilisateur met en cause la qualité d'ayant droit de ce dernier et porte le litige en justice.

Les sociétés de gestion ont remis le nouveau tarif à la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 29 mai 2020 en tant que tarif consensuel. Par décision du 26 novembre 2020, celle-ci a approuvé le tarif avec une durée de validité allant de 2021 à fin 2023 (avec prolongation automatique d'année en année au plus tard jusqu'à fin 2026).

TC 14

Vidéo à la demande

La LDA révisée, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020, a vu l'introduction, par le biais du nouvel article 35a LDA, d'un droit à rémunération en faveur des artistes interprètes ayant participé à une œuvre audiovisuelle qui est mise à disposition sur des plateformes de vidéo à la demande. Les négociations avec les associations d'utilisateurs relatives à ce nouveau TC 14 qu'il convient d'élaborer ont commencé à l'été 2020 et elles se poursuivaient encore au moment de boucler le présent rapport.

TC Z

Cirques

Les sociétés de gestion avaient dénoncé le TC Z pour fin 2020. Concernant le nouveau tarif, les sociétés de gestion tiennent à parvenir à une meilleure distinction entre le tarif cirques (TC Z) et le tarif concerts (TC K) pour certaines utilisations musicales. Après un premier cycle de négociations par correspondance suivi de deux séances, la situation des organisateurs en Suisse s'est gravement détériorée suite à l'interdiction des manifestations qui avait été prononcée dans le cadre des mesures imposées par le Conseil fédéral afin d'endiguer la pandémie de coronavirus. Les sociétés de gestion ont alors proposé à leurs partenaires de suspendre les négociations pendant la crise du coronavirus et de prolonger le TC Z en vigueur pour 2021, ce qu'ils ont accepté. C'est ainsi qu'en date du 19 mai 2020, les sociétés de gestion ont demandé à la Commission arbitrale fédérale (CAF) de prolonger le TC Z d'un an supplémentaire. La CAF a fait part de son approbation le 7 décembre 2020.

Les négociations relatives à un nouveau TC Z valable à partir de 2022 ont repris fin 2020.

Recettes tarifaires

Hausse des recettes pendant l'année du coronavirus

SWISSPERFORM a enregistré une légère hausse des recettes en 2020 : les tarifs ont permis de générer CHF 59'174'858.92, soit une augmentation de CHF 850'878.51 ou 1,46%. Malgré ce résultat positif au plan financier pour la première année du coronavirus, il convient de garder à l'esprit que la pandémie risque d'avoir un impact négatif sur les recettes dans un proche avenir.

2020 restera longtemps dans les mémoires comme une année noire pour le secteur culturel, avec des salles de concert, des cinémas et des théâtres fermés, des tournées et des productions reportées, sans oublier un recul des commandes publicitaires. Les aides étatiques et privées visant à assurer le minimum vital aux acteurs culturels ont monopolisé l'attention. Dans ce contexte, il peut paraître étonnant que les recettes de SWISSPERFORM n'aient pas reculé durant l'exercice et qu'elles aient même pu augmenter légèrement. Il y a plusieurs raisons à cette évolution positive. Pour commencer, SWISSPERFORM ne perçoit que peu de recettes en provenance d'événements live – contrairement à notre société sœur SUISA par exemple. Dans ce cas, les redevances sont encaissées individuellement et directement par les interprètes ayants

droit. La baisse de recettes affecte donc directement les ayants droit, mais n'a pas d'influence sur le résultat de notre société de gestion. De plus, les effets de la pandémie se répartissent sur les années 2020 et 2021 compte tenu de la pratique d'encaissement de nos sociétés sœurs. Ainsi, on peut s'attendre à des répercussions sur les recettes 2021 en particulier pour ce qui est du droit de diffusion et de certaines parties du droit d'exécution. Enfin, les reculs attendus dans le domaine du droit d'exécution et de la redevance sur les supports vierges, que faisait craindre le confinement du printemps 2020, ont été moins importants que prévu, voire n'ont pas été observés.

Le taux de frais – autrement dit le pourcentage de frais par rapport aux recettes – a augmenté en 2020 : le taux net de frais de gestion s'est élevé à 8,68 % en 2020 (8,33% l'année précédente), le taux brut à 12,29 % (11,67% l'année précédente). Deux éléments font que l'on pouvait s'attendre à cette évolution légèrement négative. D'une part, les dépenses de SWISSPERFORM ont connu une hausse suite au renforcement de nos effectifs afin de satisfaire aux exigences accrues des groupes d'ayants droit. D'autre part, les marchés financiers ont évolué de manière moins favorable durant l'exercice, ce qui a entraîné un résultat financier moins bon que celui de l'année précédente.



L'évolution relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : le TC 1 (retransmission de programmes dans les réseaux câblés) est resté stable (CHF 23,2 millions / -0,23%) ; dans l'ensemble, les droits de retransmission ont enregistré un léger recul d'environ CHF 120'000.-, soit -0,52%.

Droits d'exécution : les droits d'exécution ont affiché une tendance positive. Les recettes ont augmenté de quelque CHF 250'000.- pour atteindre CHF 8'541'213.18, ce qui correspond à une croissance de 3,14%. On relèvera en particulier l'évolution positive du tarif le plus important, le TC 3a radio, pour lequel la société d'encaissement SUISA a pu augmenter les recettes de presque 4%.

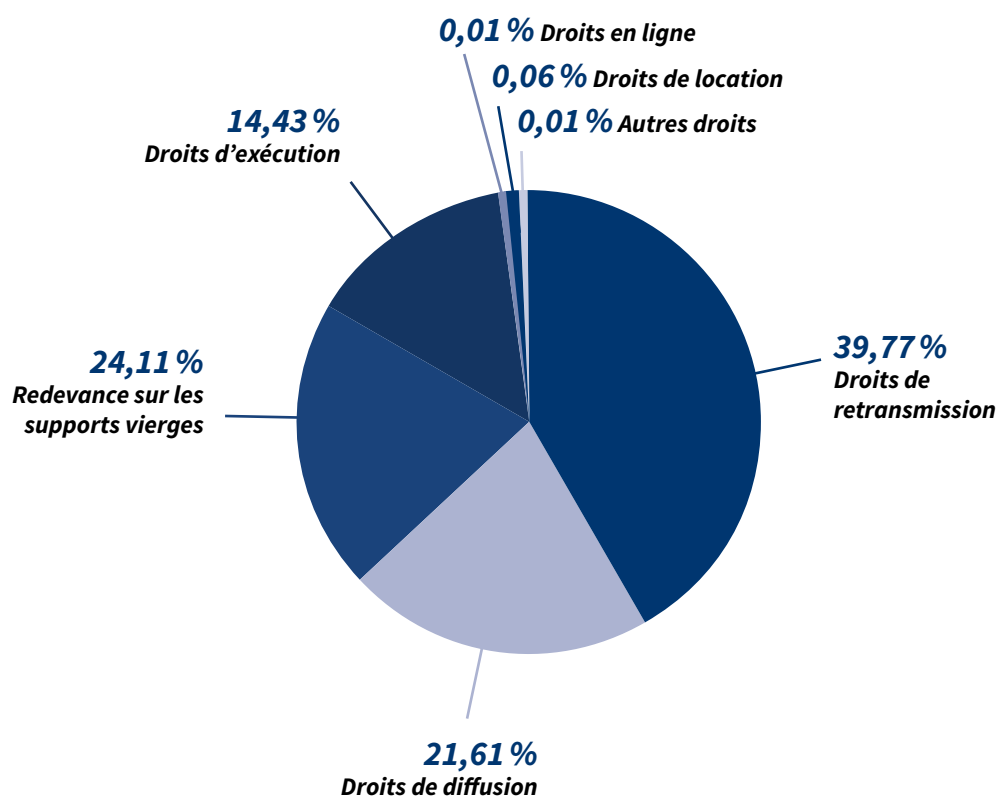
Redevance sur les supports vierges : l'évolution dans le domaine des redevances sur les supports vierges a également été positive. Globalement, les recettes ont augmenté de quelque CHF 0,6 million ou 4,47%. La hausse est due avant tout à la tendance positive affichée par les téléphones mobiles (+CHF 187'566.54 / +8,59%) et les tablettes (+CHF 103'360.29 / +9,08%). Dans le cas du TC 12 (set-top-boxes, y compris TV en différé), les recettes ont continué à augmenter (+CHF 280'579.36 / +3,04%), même si la tendance positive fléchit légèrement.

Droits de diffusion : les recettes provenant des droits de diffusion ont pu être augmentées de quelque CHF 100'000.- ou 0,78%. Cette hausse est due principalement au nouveau tarif forfaitaire avec la SSR qui a généré davantage de recettes, en particulier dans le domaine de la télévision (tarif A télévision – vidéogrammes disponibles sur le marché : recettes de CHF 1,6 million / +59,33%). Grâce à ce tarif, les recettes provenant des droits de diffusion sont restées globalement stables, et ce malgré les paiements spéciaux encaissés l'année précédente (utilisation du répertoire étatsunien par la SSR / TC S fenêtres publicitaires TV) qui avaient atteint CHF 1,2 million.

Autres domaines : d'autres domaines (droit de location, droits en ligne, autres tarifs spécifiques) continuent d'enregistrer des recettes minimales.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droits de retransmission	24'148'123.08	24'242'369.46	26'443'057.01	24'410'362.90	23'659'772.53	23'536'085.02
Droits d'exécution	8'262'965.82	8'409'983.82	8'092'602.42	8'227'534.11	8'283'076.86	8'541'213.18
Redevance sur les supports vierges	7'672'900.05	10'115'620.79	12'497'592.44	13'239'365.10	13'654'712.21	14'264'702.66
Droits de location	38'357.71	68'473.99	33'885.55	18'409.20	9'319.90	38'144.90
Droits de diffusion	11'337'148.75	11'978'063.22	13'179'934.75	12'137'634.98	12'686'195.31	12'785'003.36
Droits en ligne	13'000.00	19'577.81	2'000.00	450.00	22'360.00	8'360.00
Autres droits	77'662.06	8'637.43	8'753.30	8'621.25	8'543.60	1'349.80
Total en CHF	51'550'157.47	54'842'726.52	60'257'825.47	58'042'377.54	58'323'980.41	59'174'858.92
Frais administratifs	7,75%	7,55%	7,07%	9,41%	8,33%	8,68%



Recettes tarifaires brutes 2020, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2020	Année précédente
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Retransmission de programmes dans les réseaux câblés	23'228'793.60	23'281'662.48
TC 1	SUISSIMAGE	Recettes supplémentaires	26'781.87	43'570.50
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part retransmission (10%)	6'685.27	-7'273.19
TC 2a	SUISSIMAGE	Retransmission à l'aide de réémetteurs	0.00	0.00
TC 2b	SUISSIMAGE	Retransmission via des réseaux IP	273'824.28	341'812.74
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Réception publique radio/musique de fond/phonogrammes	4'731'818.96	4'554'961.97
		Réception publique TV base et complément	1'329'566.95	1'358'912.88
TC 3b	SUISA	Divertissement de fond ou d'ambiance dans les bateaux, trains, voitures publicitaires, etc. audio	10'087.97	10'031.15
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les autocars audio/vidéo	24'895.07	18'648.85
		Divertissement de fond ou d'ambiance dans les avions audio/vidéo	47'812.53	41'740.01
TC 3c	SUISA	Réception d'émissions de télévision sur grand écran (public viewing)	6'885.35	27'866.72
TC C	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les églises	25'293.07	25'317.32
TC E	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cinémas	193'957.81	174'918.55
TC H	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans l'industrie hôtelière	666'574.51	633'451.76
TC Hb	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes pour des manifestations dansantes et récréatives	405'709.15	389'750.63
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	7'751.04	6'907.06
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	863'658.85	837'464.96
TC L	SUISA	Cours de danse et ballet	194'189.74	175'100.95
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	15'802.71	17'621.13
TC T	SUISA	Projections payantes/télékiosque/Audiotex	10'374.73	6'135.91
TC Z	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes dans les cirques	6'834.74	4'247.01
Redevance sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4	SUISA	Copie privée, supports vierges/audio	1'774.24	2'467.42
		Copie privée, supports vierges/vidéo	-1.68	17.13
TC 4	SUISA	Copie privée, CD-R	31'204.22	22'570.47
TC 4	SUISA	Copie privée, DVD	83'555.92	59'957.96
TC 4i	SUISA	Copie privée, enregistreurs numériques audio	53'786.67	72'810.29
		Copie privée, enregistreurs numériques vidéo	19'035.37	21'856.56
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de téléphones portables	2'371'342.06	2'183'775.52
TC 4i	SUISA	Redevance sur les mémoires de tablettes	1'241'255.27	1'137'894.98
TC 7	PROLITTERIS	Utilisation scolaire/audio	27'445.55	26'984.20
		Utilisation scolaire/vidéo	548'910.90	539'684.05
		Réseaux	120'490.25	119'606.50
TC 9	PROLITTERIS	Utilisation au sein d'entreprises	267'032.10	248'794.70
TC 12	SUISSIMAGE	Set-top-boxes (y c. part de 50% au supplément 1)	8'665'820.71	8'341'632.83
TC 12	SUISSIMAGE	Part au supplément 1 (50%)	833'051.08	876'659.60
Sous-total			46'342'000.86	45'597'561.60

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2020	Année précédente
Droits de location			CHF	CHF
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes	18'198.25	2'779.90
		Location de vidéogrammes	19'358.60	5'903.10
TC 6	PROLITTERIS	Location de phonogrammes dans les bibliothèques	588.05	360.85
		Location de vidéogrammes dans les bibliothèques	0.00	276.05
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	60'167.41	-65'458.63
TC 1	SUISSIMAGE	Diffusion primaire de programmes dans les réseaux câblés	65'798.30	65'927.67
A radio répertoire USA	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes (répertoire étatsunien)	210'000.00	1'000'000.00
A radio	SWISSPERFORM	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes	6'050'000.10	6'050'000.00
A TV	SWISSPERFORM	Programmes radio repris	70'000.02	70'002.00
	SWISSPERFORM	Phonogrammes du commerce dans des productions propres	577'000.02	276'996.00
	SWISSPERFORM	Vidéogrammes du commerce	1'672'999.98	1'050'000.00
	SWISSPERFORM	Films musicaux	30'000.00	43'002.00
TC S radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par des radios privées	3'260'878.62	3'219'933.88
TC S TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par des télévisions privées	-30'684.40	4'590.80
	SUISA	Phonogrammes du commerce	242'999.00	264'249.84
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	65'507.37	53'475.39
	SUISA	Films musicaux	44'600.81	25'817.83
		Télévisions privées étrangères pour fenêtres publicitaires suisses	292'467.04	478'469.04
TC S	SIG	Simulcasting étranger	40'000.00	40'000.00
TC Y radio	SUISA	Utilisation de phonogrammes par les radios à péage	10'259.73	927.93
TC Y TV	SUISA	Utilisation de phonogrammes et de vidéogrammes par les télévisions à péage		
	SUISA	Phonogrammes du commerce	108'960.76	84'624.60
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	14'048.60	23'636.96
	SUISA	Films musicaux	0.00	0.00
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	PROLITTERIS	Utilisation d'œuvres et de prestations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	1'349.80	8'383.60
TC 13	SWISSPERFORM	Utilisation de droits orphelins	0.00	160.00
Droits en ligne			CHF	CHF
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'360.00	22'360.00
Total			59'174'858.92	58'323'980.41



Répartition

4. Répartition

Ventilation

Plusieurs étapes sont nécessaires entre l'encaissement des recettes tarifaires et la répartition finale entre les membres pour établir quel montant revient en fin de compte à quel ayant droit. On en distingue essentiellement quatre, à savoir trois que l'on qualifie de ventilations et la dernière, dite répartition individuelle.

Chacune des ventilations se caractérise par des affectations à des groupes déterminés (aux sociétés de gestion ou à certains groupes d'ayants droit, p. ex. les interprètes de phonogrammes). C'est alors l'étendue de l'utilisation du répertoire dans le domaine concerné qui est déterminante. Concrètement, on ne procède pas à un partage forfaitaire lors de la ventilation, mais on convient de règles spécifiques pour les différents tarifs.

La première étape est celle de la «**ventilation entre les sociétés de gestion**». Ce partage doit être effectué pour toutes les recettes provenant des tarifs qui sont communs aux sociétés de gestion. On fixe pour chacun de ces tarifs communs un pourcentage dévolu à chacune des cinq sociétés de gestion suisses. SWISSPERFORM reçoit en règle générale 25% des redevances perçues dans le cadre d'un tarif commun. Ce pourcentage découle de la réglementation figurant à l'article 60, alinéa 2 LDA, qui prévoit une telle répartition des recettes entre «**droits d'auteur**» et «**droits voisins**». C'est le comité de coordination des cinq sociétés de gestion, représentées par leurs directions respectives, qui est compétent pour réaliser cette ventilation.

Puis vient la «**ventilation de SWISSPERFORM**», autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Cette étape s'applique à l'ensemble des recettes tarifaires brutes, autrement dit aux parts de SWISSPERFORM issues des tarifs communs auxquelles viennent s'ajouter les recettes provenant des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). On commence par déduire de ce montant 10% à des fins culturelles et sociales conformément aux affectations décidées par l'assemblée des délégués, puis on procède au partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est, là aussi, la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais suivant des règles spécifiques dont on convient pour chacun des tarifs. Ce sont les présidents des cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont précisés dans l'annexe A du règlement de répartition.

La «**ventilation de SWISSPERFORM**» se fait en deux temps : on sépare tout d'abord les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une «**ventilation 1**». Les frais administratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3% de leur part.

Dans le cadre d'une «**ventilation 2**», les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, des domaines phonographique et audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Enfin, la «**répartition individuelle**» définit la distribution interne des montants qui reviennent à chacun des groupes d'ayants droit à l'issue de la ventilation. Les règles détaillées sont énoncées dans la partie spéciale du règlement de répartition. La responsabilité de cette répartition incombe à chacun des groupes d'experts ou, dans le cas des organismes de diffusion, à la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF).

Décisions relatives à la ventilation

Aucune modification n'a été décidée durant l'exercice concernant la ventilation.

Le règlement de répartition en vigueur se trouve sur le site internet de SWISSPERFORM (www.swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html).

Hit-parade des diffusions – Répartition principale



SWISSPERFORM publie chaque année dans son rapport annuel le hit-parade des diffusions. Celui-ci affiche les dix titres les plus diffusés dans les quatre catégories de répartition du domaine phonographique. Le hit-parade 2020 (musique diffusée en 2019) montre que la nouveauté observée l'an passé perdue : les enregistrements de musique classique avec une participation suisse sont de plus en plus diffusés.

Dans le top ten des enregistrements les plus diffusés de la catégorie 2 (deuxièmes programmes de la SSR ainsi que Swiss Classic et Swiss Jazz), on retrouve huit titres ayant un lien avec la Suisse. Ce lien ne réside pas uniquement dans le fait que l'orchestre est suisse, comme dans le cas de l'Orchestre de la Suisse Romande, de la Camerata Bern ou de l'Orchestre de la Tonhalle de Zurich. Des titres avec des solistes ou des chefs d'orchestre suisses – comme Matthias

Bamert pour les enregistrements des London Mozart Players – sont aussi considérés comme faisant partie du répertoire national dans ce hit-parade.

La musique suisse est bien plus à la peine dans les autres catégories : Veronica Fusaro (catégorie 1) et Naomi Lareine (catégorie 3) sont les mieux placées de leur catégorie, mais il n'y a toujours pas d'artiste suisse dans le top ten de la catégorie 4 (diffuseurs privés).









Catégorie 1

	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte : SRF1 La Première Rete 1 SRF Musikwelle Option Musique Radio Rumantsch	1 Nothing Breaks Like A Heart (feat. Miley Cyrus)	Mark Ronson
	2 Shallow	Bradley Cooper & Lady Gaga
	3 Pensare Male	The Kolors & Elodie
	4 Girls Go Wild	LP
	5 Sultans Of Swing	Dire Straits
	6 Rollercoaster	Veronica Fusaro 
	7 Giant	Calvin Harris & Rag'n'Bone Man
	8 Chewing-Gum	Vendredi Sur Mer 
	9 Señorita	Shawn Mendes & Camila Cabello
	10 She Got Me	Luca Hänni 

Catégorie 2

Emetteurs pris en compte :

SRF 2 Kultur
Espace 2
Rete 2
Swiss Classic
Swiss Jazz

	titre	interprète / groupe	compositeur
1	Concerto pour piano n° 6 en do majeur	London Mozart Players 	John Field
2	Concerto pour piano n° 20 en ré mineur	Orchestre des Concerts Lamoureux Paris	Wolfgang Amadeus Mozart
3	Symphonie n° 4 en ré mineur	Tonhalle-Orchester Zürich 	Robert Schumann
4	Concerto pour haut-bois en mi bémol majeur	Camerata Bern 	Carl Philipp Emanuel Bach
5	Symphonie en sol mineur	Zürcher Kammerorchester 	Leopold Kozeluch
6	Concerto pour piano en la majeur	Kammerorchester Basel 	Johann Christoph Friedrich Bach
7	Grand Nocturne Brillant	English Chamber Orchestra London	Carl Czerny
8	Concerto pour piano n° 1 en mi bémol majeur	London Mozart Players 	John Field
9	Musique de ballet de l'opéra « Faust »	Orchestre de la Suisse Romande 	Charles Gounod
10	Symphonie n° 4 en si bémol majeur	Tonhalle-Orchester Zürich 	Ludwig van Beethoven

Catégorie 3

	titre	interprète / groupe	
Emetteurs pris en compte : SRF 3 Couleur 3 Rete 3 SRF Virus Swiss Pop	1	Harmony Hall	Vampire Weekend
	2	Bad Guy	Billie Eilish
	3	Late Night Feelings (feat. Lykke Li)	Mark Ronson
	4	Giant	Calvin Harris & Rag'n'Bone Man
	5	This Life	Vampire Weekend
	6	Get It	Naomi Lareine 🇨🇭
	7	Nothing Breaks Like A Heart (feat. Miley Cyrus)	Mark Ronson
	8	Son Of The Desert	Benjamin Amaru 🇨🇭
	9	Mother's Heart	Stefanie Heinzmann 🇨🇭
	10	Sweet But Psycho	Ava Max

Catégorie 4

	titre	interprète / groupe	
Emetteurs pris en compte : 20 Minuten Radio Radio 24 Radio Argovia Radio Basilisk Radio BeO Radio Central Radio Chablais Radio Energy Zürich Radio Eviva Radio Fribourg Radio Lausanne FM Radio Zürisee	1	Bad Liar	Imagine Dragons
	2	Nothing Breaks Like A Heart (feat. Miley Cyrus)	Mark Ronson
	3	Someone You Loved	Lewis Capaldi
	4	Giant	Calvin Harris & Rag'n'Bone Man
	5	Power Over Me	Dermot Kennedy
	6	I Don't Care (feat. Justin Bieber)	Ed Sheeran
	7	Let Me Down Slowly	Alec Benjamin
	8	Sucker	Jonas Brothers
	9	Sweet But Psycho	Ava Max
	10	Calma (Remix)	Pedro Capó & Farruko

Adaptations du règlement de répartition

Producteurs de phonogrammes

Après de longues discussions dans le cadre de différentes réunions du groupe d'experts des producteurs de phonogrammes, ce dernier a approuvé par voie de circulation un changement de procédé concernant la répartition. Ce changement prévoit que la répartition basée sur l'utilisation s'applique désormais à tous les enregistrements pour lesquels des déclarations ont pu être évaluées. En revanche, les recettes en provenance de l'ensemble des cinq catégories qui ne peuvent être attribuées doivent être réparties en fonction du chiffre d'affaires. De même, les recettes sur les supports vierges continueront d'être réparties en fonction du chiffre d'affaires. Une proposition dans ce sens a été soumise à l'IPI le 13 juillet 2020. Après avoir demandé des clarifications sur certains points, l'Institut a fait part de son acceptation par décision du 9 novembre 2020. Il a donc approuvé les modifications demandées des chiffres 2.2.2, 2.2.2.1.1, 2.2.2.1.2, 2.2.2.1.3, 2.2.2.1.4, 2.2.2.1.5, 2.2.2.2.1, 2.2.2.2.2, 2.2.6, 2.2.9, 2.2.10, 2.2.11 ainsi que l'adaptation de l'annexe PPH.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

Durant l'année sous revue, ce sont à nouveau deux répartitions qui ont été effectuées en faveur des interprètes de phonogrammes. La première, réalisée en juillet 2020 d'après l'ancien règlement de répartition, portait sur les décomptes complémentaires pour les années d'utilisation 2014 à 2016. Le montant total des redevances versées diminue d'année en année étant donné que la répartition de l'été porte uniquement sur les décomptes complémentaires auxquels s'applique encore l'ancien règlement (et dont le nombre se réduit chaque année). Concrètement, ce sont quelque CHF 622'000.- qui ont été distribués. Sur ce total, 43,5% sont allés à des sociétés sœurs étrangères, 21,1% à des agences en Suisse et à l'étranger et 35,4% à nos membres directs.

La répartition principale 2019 a eu lieu en décembre comme à l'accoutumée, tout comme les décomptes complémentaires pour les années d'utilisation tombant sous le coup du nouveau règlement, à savoir 2017 et 2018. Pour la troisième fois consécutive, les modifications introduites dans le règlement de répartition n'ont pas entraîné de réclamations ou de difficultés majeures. Bien que les nouvelles règles de répartition aient impliqué une certaine redistribution des droits à rémunération dévolus à chaque enregistrement, la réévaluation des rôles a été bien acceptée. Cependant, les titulaires de droits endossant le rôle de producteur artistique sont toujours trop peu nombreux à s'annoncer à SWISSPERFORM, ce que cette dernière déplore. Il en résulte que leurs parts sont réservées, mais ne peuvent pas faire l'objet d'un décompte. A son tour, cette situation fait que les réserves des trois dernières années de répartition sont plus élevées que les précédentes. Le groupe Membres s'efforce d'identifier les titulaires de droits dans ce domaine et de les encourager à adhérer à SWISSPERFORM. A supposer que ces

parts n'aient toujours pas pu être réparties au bout de cinq ans, le groupe d'experts des interprètes de phonogrammes les attribuera à d'autres titulaires de droits dans la mesure de ses possibilités.

Les décomptes relatifs à la répartition principale pour les utilisations 2019, y compris la première répartition complémentaire pour les utilisations 2017 et 2018, ont été envoyés le 7 décembre 2020. Des redevances ont été réparties pour un montant total de CHF 4,78 millions (CHF 4,80 millions l'année précédente). Environ 39% (tout comme l'année précédente) de la somme de répartition ont été transférés à des sociétés sœurs et quelque 27% ont été versés à des agences en Suisse et à l'étranger. Nos membres directs ont perçu 34% de la somme distribuée.

Les utilisations 2019 permettent de dégager quelques statistiques intéressantes. Les titres les plus diffusés ont été exposés dans ce même chapitre. Comme toujours, ce sont les radios diffusant de la musique classique qui affichent la rotation la plus élevée (nombre de titres différents diffusés dans le courant de l'année). La radio Swiss Classic constitue la seule exception à cet égard puisque, par comparaison avec les deuxièmes programmes de la SSR, cette station ne propose qu'environ 5% de la diversité en matière de titres. Comme toujours, la rotation sur les émetteurs privés de la catégorie 4 est aussi nettement plus faible que dans les autres catégories : par comparaison, elle s'élève à seulement 16,5% en moyenne. Le programme « 20 Minuten Radio » (autrefois « Planet 105 ») est la lanterne rouge avec seulement quelque 2400 enregistrements différents déclarés dans son programme annuel.

Producteurs de phonogrammes

Deux répartitions fondées sur l'utilisation ont été réalisées en faveur des producteurs de phonogrammes durant l'exercice 2020. La première, effectuée en été, était la répartition ordinaire basée sur l'utilisation pour l'année 2018 et la seconde, réalisée en hiver, son pendant pour l'année 2019. La répartition ordinaire 2018 a tenu compte d'une répartition provisoire 2018 qui avait eu lieu précédemment. La répartition 2019 a déjà été réalisée sur la base du nouveau règlement. Les redevances qui lui étaient associées ont été versées aux ayants droit encore en 2020.

Pour chacune des répartitions, toutes les données actualisées des ayants droit ont été à nouveau traitées, puis mises à disposition pour les années 2018 et 2019 sur la plateforme en ligne Claiming Tool. Les ayants droit ont réservé un très bon accueil aux adaptations nécessaires et aux améliorations apportées au Claiming Tool (notamment la distinction limitée désormais aux deux catégories « producteur originaire » et « bénéficiaire de l'autorisation de perception ») ainsi qu'aux relevés détaillés numériques au format CSV. Ces changements se sont accompagnés d'une mise à jour du guide d'utilisation du Claiming Tool et d'une information par courriel aux ayants droit de la part de SWISSPERFORM. La plateforme Claiming Tool a été énormément utilisée par les ayants droit pour l'exercice de leurs droits, surtout à l'occasion de la répartition de l'hiver 2020. La nouvelle

manière de gérer les conflits (par contact direct entre les membres concernés) a également fait ses preuves et n'a pas engendré de difficultés entre les ayants droit. Bien qu'en termes d'hétérogénéité et de qualité, les données relatives au répertoire ne soient toujours pas satisfaisantes à des fins de rapport, une hausse de la qualité a néanmoins été observée. On relèvera à cet égard le passage (actuellement en cours) à un nouveau format s'agissant des listes de diffusion en provenance des émetteurs de la SSR. Nous en espérons des métadonnées à la fois en plus grande quantité et de meilleure qualité, ce qui se répercutera sur les répartitions en faveur des producteurs de phonogrammes.

Le nombre d'enregistrements utilisés s'est situé dans le même ordre de grandeur en 2018 et en 2019 (plus de 200'000). Grâce notamment aux données supplémentaires fournies par nos ayants droit, le nombre des enregistrements pour lesquels le producteur d'origine est connu a enregistré une hausse de quelque 30% entre les répartitions de 2018 et de 2019, atteignant 39'545 titres. De son côté, le nombre des enregistrements pour lesquels un tiers bénéficie de l'autorisation de perception a augmenté d'environ 12,5% pour atteindre 74'465. Le taux d'attribution pour la répartition 2019 s'est élevé à 74,3%, soit légèrement au-dessous du taux des deux répartitions précédentes, ce qui est dû en partie aux règles de répartition qui ont changé.

Interprètes de l'audiovisuel

Durant l'été 2020, la répartition ordinaire concernant les films de fiction et les séries a été réalisée d'après les nouvelles règles de répartition pour la deuxième fois déjà, et le premier décompte complémentaire pour la première fois. Ce sont donc des prestations pour l'année d'utilisation 2018 ainsi que des déclarations complémentaires pour 2017 et 2014 qui ont été rémunérées. Selon le nouveau règlement de répartition, la rémunération de chaque artiste interprète s'effectue en tenant compte de la légitimité personnelle (participation aux recettes tarifaires suivant la nationalité de l'ayant droit) et du nombre de points attribué à l'exécution. Toute exécution dans un film génère un certain nombre de points. Les recettes tarifaires de SWISSPERFORM prises en compte pour la répartition relative aux films et séries sont divisées par ces nombres de points, ce qui permet de calculer la rémunération dévolue à l'ayant droit. Les nombres de points attribués aux exécutions dans les différents films et séries se fondent sur les coefficients suivants :

a) coefficient de fonction

(p. ex. acteur, acteur de doublage, cascadeur, etc.) ;

b) coefficient de pondération du rôle (A, B ou C) ;

c) coefficient du film.

Le coefficient de film résulte des critères suivants :

1. durée de l'utilisation ;
2. pondération de la catégorie d'œuvre et du genre ;
3. heure de diffusion ;
4. majoration création.

Le règlement de répartition donne plus de précisions à ce sujet.

Ont reçu des redevances dans le cadre du **décompte ordinaire 2018** :

880* SWISSPERFORM	CHF 587'017.05
719* NUOVOIMAIE (IT)	CHF 185'626.50
3'904* BECS (UK)	CHF 168'647.75
526* AISGE (ES)	CHF 145'540.35
537* VDFS (AT)	CHF 87'974.10

Décompte complémentaire 2017 :

69* SWISSPERFORM	CHF 17'267.75
220* NUOVOIMAIE (IT)	CHF 25'646.50
62* AISGE (ES)	CHF 22'113.50
38* VDFS (AT)	CHF 4'018.65
0* BECS (UK)	CHF -

Décompte final 2014 :

219* SWISSPERFORM	CHF 40'186.40
976* BECS (UK)	CHF 29'071.23
756* ADAMI (FR)	CHF 10'692.97
86* NUOVOIMAIE (IT)	CHF 7'797.00
51* AISGE (ES)	CHF 3'832.21
83* VDFS (AT)	CHF 3'150.35

(*nombre de membres)

Les membres sont nombreux à annoncer une mise à jour de leur filmographie ou de leurs pondérations de rôle suite à la répartition. Les données étant actualisées en permanence, elles sont à jour pour les prochains décomptes (principal et complémentaire).

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la musique de film ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour l'année 2019 et la répartition complémentaire 2015 ont eu lieu début décembre 2020.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait en étroite collaboration avec SUISSIMAGE puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils sont par conséquent pris en compte au cours du même cycle de répartition chez SUISSIMAGE. Une fois les producteurs de l'audiovisuel inscrits auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE.

Un courrier postal est envoyé deux fois par an aux producteurs à qui des redevances sont dévolues, mais qui ne sont pas encore inscrits chez SWISSPERFORM. En 2020, les créanciers ont même été contactés par téléphone, compte tenu de la situation financière précaire, et ce avec succès ! C'est ainsi qu'un décompte a été envoyé le 18 mai 2020 à 43 nouveaux membres inscrits et les versements aux producteurs ont été effectués début juin 2020. Les nouveaux adhérents ont par ailleurs apprécié d'être contactés personnellement par l'administration de SWISSPERFORM en ces temps difficiles.

Les redevances destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en quatre domaines de répartition en fonction des recettes, les trois premiers étant :

- **retransmission** : droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée** : copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire** : utilisation scolaire et réseaux numériques internes

Durant l'exercice, ce sont les diffusions de l'année précédente, autrement dit de 2019, qui ont été rémunérées dans les domaines de la retransmission et de la copie privée. SUISSIMAGE prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet.

Dans le domaine de la retransmission, les redevances se sont élevées à CHF 2'223'970.40, dont 84,73% sont allés à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de la copie privée, ce sont 90,06% du montant total de CHF 1'533'179.65 qui ont été alloués à des titulaires de droits étrangers.

En ce qui concerne l'utilisation scolaire, les médiathèques déclarent les enregistrements de leur établissement par année d'encaissement à notre société sœur ProLitteris. En 2020, 87,09% des redevances calculées, qui atteignaient CHF 196'924.70, ont été transférées à l'étranger.

Les redevances du quatrième domaine de répartition, à savoir celles **provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché**, sont réparties séparément. Cette classe de répartition est la conséquence d'un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2012 qui prévoit l'application d'une réserve de réciprocité. En d'autres termes, seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes

de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses. Sur un total de redevances s'élevant à CHF 1'634'644.10 pour ce domaine, 66,29% sont allés à l'étranger.

Le règlement de répartition ou le rapport annuel de l'année dernière (2019) donnent de plus amples renseignements sur le contexte et sur les différents facteurs pris en compte pour les répartitions.

Les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de SUISSIMAGE étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM effectue chaque année, jusqu'au 31 mars, un paiement global à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

Un montant total de CHF 16'936'982.53 a été transféré en 2020 à l'IRF à l'intention des organismes de diffusion. Ce montant se composait des redevances 2019 à hauteur de CHF 16'847'414.93 ainsi que d'un remboursement 2019 pour le TC 12 s'élevant à CHF 89'567.60.



*Coopération
nationale*

5. Coopération nationale

Des représentantes et représentants des cinq sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) se réunissent régulièrement dans le cadre du comité de coordination afin d'évoquer des objectifs communs. En 2020, ces rencontres ont toutes eu lieu, sans exception, sous la forme de visioconférences. Les conséquences de la pandémie de coronavirus sur les sociétés de gestion ont bien sûr constitué l'un des principaux sujets de discussion. Le comité s'est consacré par ailleurs aux négociations des tarifs communs et à l'encaissement des redevances. Il a suivi la révision de la LDA et examiné des

mesures ad hoc afin de mettre en œuvre la nouvelle loi. Il a aussi débattu des questions relatives à la TV en différé et aux affaires publiques et il a publié, sous l'égide de Swisscopyright, de nouvelles éditions de la « lettre de session » destinée aux membres du Parlement fédéral.

Les lettres de session des sociétés de gestion peuvent être consultées sur le site www.swisscopyright.ch qui inclut, à la rubrique « Politique », des informations sur les interventions parlementaires en lien avec le droit d'auteur et la gestion collective.

ISAN Switzerland

Le numéro ISAN (International Standard Audiovisual Number) permet d'identifier une œuvre audiovisuelle sans équivoque dans le monde entier, indépendamment de la version linguistique, de l'adaptation régionale et du mode de distribution. Chaque œuvre enregistrée dans le système ISAN est dotée d'un numéro de référence unique et reconnu à l'échelle internationale (certifié ISO).

ISAN Berne a été rebaptisée ISAN Switzerland en 2020, après quatorze ans d'existence. Le nouveau nom entend montrer qu'en matière d'ISAN, l'agence suisse d'enregistrement intègre la dimension internationale. ISAN Switzerland (<https://isanswitzerland.ch> / info@isanswitzerland.ch) reste également atteignable sous ses anciennes coordonnées.

Les trois sociétés de gestion SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et SSA demeurent l'organe responsable de l'agence d'enregistrement, qui est agréée par l'Agence internationale ISAN-IA et qui permet d'immatriculer des films en les dotant d'un numéro d'identification unique. SUISSIMAGE se charge de l'activité opérationnelle d'ISAN Switzerland. Tout comme les deux autres membres fondateurs, SWISSPERFORM a octroyé à l'agence d'origine ISAN Berne un prêt destiné au démarrage de l'exploitation.

SWISSPERFORM est représentée par Poto Wegener au comité d'ISAN Switzerland.

*Coopération
internationale*



Kety Fusco

6. Coopération internationale

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaît deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes

Durant l'année sous revue, les négociations se sont poursuivies avec la société de gestion étatsunienne Sound-Exchange. Cette dernière ayant quitté l'association faitière internationale SCAPR, les négociations se sont révélées laborieuses. Elles se sont concentrées avant tout sur la faisabilité des échanges techniques et sur les dispositions contractuelles qu'il convient de revoir intégralement. Un contrat de réciprocité a été négocié avec AFM & SAG AFTRA Fund, portant sur les échanges de redevances issues de la copie privée et destinées aux Non-Featured Artists. De leur côté, les Featured Artists sont représentés par la société étatsunienne AARC avec laquelle SWISSPERFORM a déjà conclu un contrat de réciprocité. Toujours en Amérique, SWISSPERFORM négocie par ailleurs un contrat relatif aux redevances pour la musique de film. Aucun contrat n'a jamais encore été conclu avec une société de gestion étrangère dans ce secteur situé à l'intersection des domaines phonographique et audiovisuel. Le projet de contrat actuel prévoit le versement d'un forfait annuel.

Au cours de l'exercice, les recettes provenant de l'étranger ont diminué par rapport à l'année précédente, tout comme les versements à l'étranger. Ainsi, les recettes se sont élevées à CHF 395'050.71 (CHF 464'822.45 l'année précédente) et les versements ont atteint CHF 2'135'201.54 (CHF 3'143'747.20 l'année précédente). S'agissant des recettes destinées aux interprètes de phonogrammes, les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne et du Royaume-Uni. Toujours dans le domaine des interprètes de phonogrammes, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni ainsi qu'à la France et à l'Allemagne.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de l'audiovisuel

Le contrat avec la société sœur étatsunienne SAG-AFTRA a été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Après vérification de la réciprocité en matière de droits de retransmission, SAG-AFTRA a reçu les versements complémentaires qui lui étaient dévolus. Les négociations contractuelles avec la société allemande GVL étaient à bout touchant à la fin de l'année. Seules restent à régler les dernières questions d'ordre technique : étant donné que les échanges ne pourront pas se faire dans l'immédiat au moyen de la VRDB (Virtual Recording Database, cf. p. 44), il convient de créer les conditions techniques nécessaires au bon fonctionnement des échanges. L'accord prévoit l'échange de forfaits rétroactivement jusqu'à l'année d'utilisation 2017 incluse et, à partir de la suivante, les échanges se feront en fonction de l'utilisation. D'intenses négociations ont été menées par ailleurs avec la société italienne NUOVOIMAIE et elles étaient bien avancées en fin d'année. Les parties sont parvenues à s'entendre sur les principales dispositions du contrat, y compris la pondération des rôles. Elles ont également convenu d'une procédure qui s'avère nettement plus efficace pour SWISSPERFORM lorsqu'il s'agit de faire valoir des prétentions. Celle-ci s'appliquera jusqu'à la mise en œuvre de la VRDB de part et d'autre. Il est prévu que le nouveau contrat avec NUOVOIMAIE entre en vigueur à partir de l'année d'utilisation 2019. Des négociations ont également été entamées avec la société française ADAMI afin d'établir les nouvelles bases d'une collaboration conforme aux lignes directrices du SCAPR.

Le domaine des interprètes de l'audiovisuel met en lumière l'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à l'étranger. Il en résulte qu'il y a davantage de redevances versées à l'étranger que de redevances arrivant en Suisse. En 2020, les recettes provenant de l'étranger ont toutefois atteint CHF 521'540.60 (CHF 819'111.29 l'année précédente), les versements s'étant élevés pour leur part à CHF 3'766'912.19 (CHF 1'541'975.68 l'année précédente). Les négociations avec la société allemande GVL ont pris du retard pour différentes raisons, si bien que le contrat final n'a pas encore pu être signé fin 2020. Comme indiqué déjà dans le rapport annuel 2019, l'accord prévoit l'échange de forfaits rétroactivement pour les années 2013–2017. Comme leur paiement avait alors déjà été garanti par GVL, une partie de ce forfait rétroactif à hauteur d'environ CHF 750'000.– a déjà été prise en compte comme étant réceptionnée en 2019. La deuxième partie, s'élevant à environ CHF 470'000.–, est comptabilisée avec les recettes 2020 de SWISSPERFORM. Inversement, SWISSPERFORM a également garanti à GVL un paiement à hauteur d'environ CHF 2 millions, qui peuvent être prélevés sur les réserves. Comme indiqué dans le rapport annuel précédent, il était prévu de prendre en compte ce paiement en 2020. Vu les retards dans les négociations avec la société (cf. ci-dessus), ce paiement ne pourra être comptabilisé qu'en 2021. Sur

la base du contrat de réciprocité avec la société étatsunienne SAG-AFTRA remanié durant l'année sous revue, SWISSPERFORM a pu comptabiliser rétroactivement quelque CHF 26'000.– de recettes pour les années 2017–2019. Au cours des années passées, des redevances dévolues à SAG-AFTRA pour les années 2017 et 2018 avaient été provisionnées en raison de questions juridiques en suspens. Ces questions ayant été clarifiées en 2020, la somme provisionnée s'élevant à environ CHF 1,8 million a été versée. En outre, une rémunération ordinaire de CHF 1,2 million a été virée à SAG-AFTRA pour 2019. Au total, ce sont donc quelque CHF 3 millions qui ont été versés aux Etats-Unis durant l'exercice.

S'agissant des recettes destinées aux interprètes de l'audiovisuel, les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne et d'Autriche. Les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées aux Etats-Unis, à l'Italie et au Royaume-Uni, y compris en tenant compte des versements complémentaires à GVL et à SAG-AFTRA.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes, des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2020

<i>Pays</i>	<i>Interprètes de phonogrammes</i>	<i>Interprètes de l'audiovisuel</i>	<i>Producteurs de l'audiovisuel</i>
Allemagne	GVL Contrat A	GVL contrat forfaitaire jusqu'en 2017, négociations en cours depuis 2018	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	LSG Contrat A	VDFS Contrat A	VAM
Belgique	PLAYRIGHT Contrat A	-	-
Canada	ARTISTI Contrat A MROC Contrat A (unilatéral)	-	PACC
Croatie	HUZIP Contrat B	-	-
Danemark	GRAMEX Danemark Contrat A	-	-
Espagne	AIE Contrat A	AISGE Contrat A	EGEDA
Estonie	EEL Contrat B	-	-
Etats-Unis	AARC Contrat A (copie privée)	SAG-AFTRA Contrat A (prolongé jusqu'au 31.12.2021)	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
Finlande	GRAMEX Finlande Contrat A	-	-
France	ADAMI Contrat A SPEDIDAM Contrat B	ADAMI échu le 31.12.2016, négociations en cours	PROCIREP
Grèce	APOLLON / DIONYSOS / ERATO Contrats B	-	-
Hongrie	EJI Contrat B	-	PACC FILMJUS, PRODJUS (mémoire d'entente)
Irlande	RAAP Contrat A	-	-
Italie	ITSRIGHT Contrat A NUOVO IMAIE Contrat A (unilatéral)	NUOVO IMAIE résilié le 31.12.2018, négociations en cours	-
Japon	CPRA-GEIDANKYO Contrat B	-	-
Lituanie	AGATA Contrat B	-	-
Malaisie	PRISM Contrat B	-	-
Pays-Bas	SENA Contrat A	NORMA Contrat B	SEKAM Video
Pologne	-	-	SFP-ZAPA
République tchèque	INTERGRAM Contrat B	-	FIPRO
Roumanie	CREDIDAM Contrat A	-	---
Royaume-Uni	PPL Contrat A	BECS Contrat A	ComPact Collections
Slovaquie	SLOVGRAM Contrat B	-	SAPA (mémoire d'entente)
Suède	SAMI Contrat A	-	FRF-Video
Suisse	-	-	AGICOA (représente des producteurs de films de divers pays)
Uruguay	SUDEI Contrat B	-	-

Collaboration avec des organisations internationales

SCAPR (Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faitière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 45 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 11 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Rights Administration Working Group » stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité au plan national et international, sur les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques en matière de rémunération. Parmi les sujets traités en priorité par les différents groupes de travail (en particulier par le « Technical Working Group »), il convient de citer également l'intégration et la mise en œuvre des deux bases de données IPD et VRDB pour les échanges d'informations et de redevances entre les sociétés.

Le SCAPR fixe à cet égard des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM est un membre actif au sein de tous les groupes de travail se consacrant à des questions techniques, pratiques et juridiques.

Durant l'exercice, l'attention s'est portée plus précisément sur les sujets suivants : avant-projet visant à octroyer l'accès à l'identifiant interne de l'artiste interprète (International Performer Number, IPN) à des sociétés externes (SWISSPERFORM fait partie de la commission d'experts qui évalue les possibilités de coopérations avec des partenaires externes) ; harmonisation des délais de résiliation des contrats d'adhésion nationaux ; élaboration d'un projet de contrats « unilatéraux » ; application de nouvelles dispositions en matière de protection des données ; problèmes pratiques à l'application des contrats de réciprocité (notamment concernant les répartitions et les versements) ; différents aspects liés à la mise en œuvre de la Virtual Recording Database (VRDB).

En raison de la pandémie, l'assemblée générale annuelle du SCAPR a eu lieu pour la première fois sous la forme d'une visioconférence. Au lieu d'être réalisée en mai comme à l'accoutumée, la 45^e assemblée générale s'est tenue le 7 octobre 2020, réunissant plus de 120 participants des 56 sociétés membres en provenance de 42 pays. SWISSPERFORM a été représentée par Konstantin Vogel, chef des Affaires internationales et projets, et Daniel-André Müller du service juridique. Précédée de trois séances préparatoires, toute l'assemblée a pu être réalisée en un après-midi. Les votes en ligne sur différentes décisions ainsi que l'élection de nouveaux membres du conseil du SCAPR se sont déroulés sans problème grâce à une application spéciale.

Trois postes vacants au sein du conseil du SCAPR ont été repourvus pour une période de quatre ans conformément à l'alternance prévue : Eanna Casey (RAAP, Irlande) a été réélu et confirmé dans ses fonctions de président du conseil,

tandis que Bruno Boutleux (ADAMI, France) et Annie Morin (ARTISTI, Canada) ont été élus en qualité de nouveaux membres. Enfin, Gregor Stibernik (AIPA, Slovaquie) a été élu pour trois ans et Tilo Gerlach (GVL, Allemagne) pour deux ans, succédant à deux membres du conseil qui s'étaient retirés.

La société sud-africaine SAMPRA a été admise à titre de membre ordinaire. De leur côté, les sociétés associées ERATO (Grèce), GCA (Géorgie), ITSRIGHT (Italie) et RPM (Malaisie) ont vu leur statut prolongé d'une année supplémentaire ; ces sociétés ne satisfont pas encore à toutes les prescriptions du SCAPR pour une adhésion ordinaire. Les sociétés ANDI (Mexique) et KOUPIIS (Kazakhstan) ont été exclues du SCAPR pour violation de leurs obligations statutaires et absence de coopération.

Hormis les points usuels à l'ordre du jour concernant le budget, l'assemblée s'est également prononcée sur des adaptations des statuts ainsi que du document intitulé « Policy and Guidelines » du SCAPR. Enfin, les activités des groupes de travail ont fait l'objet d'un compte rendu.

La prochaine assemblée générale doit se tenir en mai 2021 à Rome. Au vu de la situation liée à la pandémie, il est presque sûr que l'assemblée devra se tenir à nouveau virtuellement.

IFPI International, PRC (Performance Rights Committee)

Renonçant au congrès de deux jours à Miami, le PRC s'est réuni le 7 mai 2020 pour un séminaire en ligne auquel a pris part Daniel-André Müller, du service juridique de SWISSPERFORM. L'essentiel de la manifestation a été dédié à une analyse des répercussions du COVID-19 et des mesures prises par les sociétés de gestion pour y remédier. IFPI International a estimé que la pandémie a l'impact le plus fort sur les sociétés de gestion européennes, avec un manque à gagner situé entre 17% et 33%. La réunion du PRC a été consacrée par ailleurs à des questions liées à l'octroi de licences, au recensement du marché s'agissant du droit d'exécution ainsi qu'à des aspects techniques.

Plusieurs ateliers virtuels ont aussi eu lieu dans le courant de l'année, qui ont été dédiés avant tout à la pandémie et à son impact ainsi qu'à différents sujets en rapport avec l'échange de données, l'octroi de licences et la répartition à l'échelle internationale.

VRDB (Virtual Recording Database)

Le SCAPR travaille depuis 2014 à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui vise à optimiser et à simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet.

L'intégration (« onboarding ») des sociétés a commencé en 2017, une fois le logiciel achevé et après plusieurs sessions

d'entraînement et des ateliers en lien avec l'utilisation de la VRDB. Avant de pouvoir télécharger (« upload ») le répertoire qui lui est attribué vers la VRDB, une société doit passer certains contrôles, notamment concernant les capacités techniques et la qualité de ses bases de données. SWISSPERFORM a passé ces examens avec succès en 2017 déjà pour ses deux types de répertoires, à savoir les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles. Elle est donc désormais « onboard ».

Cependant, la VRDB ne sera véritablement performante que lorsque les 45 sociétés membres auront procédé au téléchargement initial de leurs répertoires. En 2020, on a donc continué à aider les sociétés qui manquaient encore à l'appel à télécharger leurs données vers la VRDB et l'on a synchronisé le nouveau répertoire – automatiquement et manuellement – avec les données déjà intégrées. A l'issue de l'essai pilote couronné de succès qui avait inclus trois sociétés (PPL de Grande-Bretagne, SENA de Hollande et AIE d'Espagne), les activités ont été élargies en 2020. Deux groupes supplémentaires comptant chacun une douzaine de sociétés ont donc été constitués pour les prochaines phases intensives, afin d'aller de l'avant à un rythme plus soutenu. Des groupes d'experts de différentes sociétés viennent en aide à d'autres sociétés confrontées à toutes sortes de problèmes de mise en œuvre, mettant leur savoir-faire et leur expérience à leur disposition. Ce procédé est qualifié de Global VRDB Adoption Plan et son objectif est de permettre à une grande partie des membres de la VRDB de passer au nouveau système en 2021 et d'être entièrement opérationnels. Le traitement des titres d'un répertoire dans le cadre de la procédure de concordance est un travail de longue haleine vu le volume en question, qui peut s'élever parfois à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'enregistrements. On étudie actuellement la possibilité de faire appel à des fournisseurs de services externes afin de gérer ces énormes quantités plus efficacement.

SWISSPERFORM a collaboré très activement à la phase de développement de la VRDB et elle est représentée dans les organes prépondérants du SCAPR, le « Databases Committee » et le « Technical Working Group ».

IPD (International Performers' Database)

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui fait partie intégrante de l'association faïtière SCAPR. Les informations enregistrées dans la base de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition des redevances entre les sociétés. Quelque 54 sociétés de gestion (52 l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la base de données totalisait 815'391 interprètes (765'297 l'année précédente).

Comme les années précédentes, la recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et suppression des doublons) ont été les principales préoccupations au cours de l'exercice.

De nouvelles fonctionnalités ont par ailleurs été mises au point, ce qui permet de vérifier encore plus précisément, au moment d'introduire de nouvelles données dans l'IPD, si des entrées similaires y sont présentes. Des efforts ont également été faits pour soutenir les sociétés de gestion à l'aide de processus définis et pour favoriser la clarification des mandats entre les sociétés de gestion en cas de conflit.

La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. Seules les sociétés affiliées à l'IPD ont accès aux données codées via Internet, pour autant qu'elles s'octroient à cet effet un droit de regard réciproque.

L'une des autres préoccupations de 2020 a été de mettre l'International Performer Number (IPN), autrement dit l'identifiant de l'interprète utilisé en interne dans le cadre du SCAPR, à la disposition de sociétés externes. Ce code est essentiel pour l'échange de données et de redevances par-delà les frontières nationales dans le domaine des interprètes et il est devenu une référence ces dernières années. Les sociétés de gestion veillent à documenter les mandats que leur confient les interprètes et à coordonner l'échange de données et de redevances.

Un comité d'experts nouvellement constitué a été chargé d'étudier les aspects aussi bien techniques que juridiques et de formuler des recommandations à l'intention du conseil du SCAPR ainsi que des sociétés membres. Tant les résultats du comité d'experts que ceux du Databases Committee et du conseil du SCAPR étaient positifs, si bien qu'un projet pilote sera réalisé en 2021.

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle possède ses propres bureaux à Bruxelles et défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. A l'heure actuelle, 36 sociétés de gestion européennes provenant de 26 pays sont membres d'AEPO-ARTIS. Le nombre d'artistes représentés se situe entre 400'000 et 500'000. Afin de renforcer les droits de ces derniers, AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers à l'occasion desquels il est possible de s'entretenir sur les développements les plus récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour discuter des problèmes d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Les différents séminaires et réunions ont tous été réalisés en ligne à cause de la pandémie. La directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et sa mise en œuvre dans les pays membres de l'UE ont constitué à nouveau la priorité au cours de l'année sous revue. Certains membres d'AEPO-ARTIS sont très actifs à cet égard au plan national. AEPO-ARTIS soutient et coordonne les efforts nationaux visant à introduire dans les différents

Etats un droit à rémunération supplémentaire en faveur des artistes interprètes pour les utilisations à la demande. L'introduction d'un droit à rémunération pour la vidéo à la demande dans le droit d'auteur suisse révisé de même que la présence d'un tel droit dans la législation nationale espagnole depuis un certain temps déjà suscitent un vif intérêt au sein d'AEPO-ARTIS.

Parmi les autres sujets toujours à l'agenda d'AEPO-ARTIS figurent le développement de modèles de rémunération pour la copie privée en Europe, la mise en œuvre d'autres directives de l'UE ainsi que la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et ses répercussions sur l'activité des sociétés de gestion.

Les assemblées générales 2020 ont aussi dû être réalisées en ligne. Suite aux décisions d'une assemblée générale extraordinaire supplémentaire, le siège statutaire a été déplacé de Paris à Bruxelles et les statuts ont été révisés pour être conformes au droit belge.

Yolanda Schwenk, membre du comité de SWISSPERFORM et présidente du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel, siège au comité d'AEPO-ARTIS (Administrative Council) où elle représente directement les intérêts des membres de SWISSPERFORM. Cette dernière est également représentée par son service juridique lors des réunions régulières du groupe d'experts qui examine des questions juridiques d'actualité.

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés en règle générale par les distributeurs ou les preneurs de licence suisses. Depuis 2015 (pour l'année d'utilisation 2014), la répartition des redevances entre les producteurs de phonogrammes est réalisée par SWISSPERFORM elle-même, et non plus par IFPI Suisse qui s'en chargeait jusque-là sur mandat de SWISSPERFORM.

SWISSPERFORM n'a conclu aucun contrat de réciprocité sur la base de l'ancien système de répartition, mais elle peut désormais l'envisager sur la base du nouveau système, depuis qu'elle a passé d'une répartition fondée uniquement sur le chiffre d'affaires à une répartition mixte basée à la fois sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires, introduite rétroactivement à partir de l'année d'utilisation 2017. Début novembre 2020, l'IFPI a approuvé les dispositions à nouveau révisées du règlement de répartition concernant les producteurs de phonogrammes, si bien que les négociations déjà entamées avec la société PPL (Royaume-Uni) ont pu reprendre.

D'autres demandes sont parvenues à SWISSPERFORM notamment de la part de GVL (Allemagne) et de Sound-Exchange (Etats-Unis) afin de conclure des contrats de réciprocité dans le domaine des producteurs de phonogrammes.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 4'135'954.05 en 2020 (CHF 4'637'065.25 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par SUISSIMAGE.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.



*Fonds à but
culturel et social*

Roxanne Koch

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale des

fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.- sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Les 10% retenus sur les recettes de l'année 2019 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2020 comme suit :

Domaine phonographique	CHF		
Total	3'124'207.49	dont	
	1'234'008.29	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS	
	1'227'567.91	à la Fondation des producteurs de phonogrammes	
	662'631.29	à la Fondation suisse pour la radio et la culture	
<hr/>			
Domaine audiovisuel	CHF		CHF
Total	2'616'166.61	dont	
	2'040'904.44	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
	575'262.17	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
		- Fondation suisse des artistes interprètes SIS	143'815.54
		- Fondation Artes & Comoedia	143'815.54
		- Fondation de prévoyance CAST	264'232.30
		- Fondation de prévoyance film et audiovision fpa	23'398.79

Les affectations se fondent sur la décision de l'assemblée des délégués du 13 juin 2019.

Fonds d'aide d'urgence COVID-19



© Licence Shutterstock.com

Les groupes d'experts des interprètes de l'audiovisuel et des interprètes de phonogrammes de SWISSPERFORM ont mis CHF 1,4 million à la disposition de la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS) afin de soutenir des interprètes en difficulté à cause de la pandémie de coronavirus. L'urgence est plus grande que jamais.

Les deux groupes d'experts des interprètes ont réagi en mars 2020 déjà à la détresse qui menaçait les musiciens et autres interprètes. Ils ont approuvé la mise sur pied d'un fonds d'aide d'urgence qui a été alimenté à hauteur de CHF 0,4 million dans le domaine audiovisuel et de CHF 1 million dans le domaine phonographique. Les délégués de SWISSPERFORM ont donné leur assentiment à la création de ce fonds d'aide d'urgence à l'occasion de l'assemblée des délégués qui s'est tenue virtuellement.

Les moyens mis à disposition ont été pris sur des provisions en provenance des fonds qui ne peuvent pas être répartis au bout de cinq ans. Il s'agit donc de redevances qui, pour différentes raisons, n'ont pas pu être versées, notamment faute d'adresse de paiement ou de contrat avec SWISSPERFORM. D'après le règlement de répartition, ces montants peuvent être utilisés de différentes manières après l'expiration du délai de prescription de cinq ans. Ils peuvent par

exemple être intégrés dans la prochaine répartition, servir à réduire les frais de répartition ou être affectés à l'une de nos fondations.

Le fonds d'aide d'urgence est administré par la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS). Les critères d'attribution ont été fixés en collaboration avec la SIS. Une chose est claire : les fonds doivent être alloués à titre subsidiaire à l'aide fédérale. La SIS intervient avant tout pour combler les lacunes de l'aide étatique, notamment auprès d'interprètes qui n'ont pas été pris en compte pour l'aide d'urgence COVID-19 de la Confédération (APG, indemnisation des pertes financières) et celle de Suisseculture Sociale. Mais l'expérience a montré que cette consigne ne peut pas s'appliquer de manière inconditionnelle. Dans les cas de détresse déjà avérée, la situation des personnes s'est détériorée massivement étant donné que le traitement des demandes par la Confédération et par Suisseculture Sociale peut parfois prendre beaucoup de temps. Par conséquent, la clause de la subsidiarité ne doit pas s'appliquer si la demande d'un ou d'une interprète est transmise à la SIS par une société de droits d'auteur ou de droits voisins ou par une association professionnelle d'interprètes. Les demandes directes ne sont acceptées par la SIS que dans des cas exceptionnels.



*Engagement culturel et
relations publiques*

8. Engagement culturel et relations publiques

55^{es} Journées de Soleure 2020

Le Prix du film de télévision suisse s'appelle désormais PRIX SWISSPERFORM. Les dix-neuvièmes prix ont été décernés en janvier 2020 et les lauréats récompensés pour la dixième fois déjà dans le cadre des Journées de Soleure.



M. Biedermann, L. Handschin et R. Vouilloz © Journées de Soleure / moduleplus

SWISSPERFORM et sa Fondation culturelle pour l'audiovisuel ont offert le prix d'un montant total de CHF 40'000.-, à répartir à parts égales entre les meilleurs interprètes dans un rôle principal et un second rôle et un prix du jury.

Les actrices et acteurs suivants ont reçu un prix :

- **Lorena Handschin**
meilleure actrice dans un rôle principal dans la série « Nr. 47 », SRF Schweizer Radio und Fernsehen.
- **Roland Vouilloz**
meilleur acteur dans un rôle principal dans la série « Helvetica », Rita Productions.
- **Manuela Biedermann**
meilleure actrice dans un second rôle dans la série « Wilder », C-Films, Panimage.
- **Stefan Kurt**
prix du jury pour son rôle dans le film « La traversée de l'ombre », Turnus Film.

La remise du **PRIX SWISSPERFORM** a eu lieu pour la **dixième fois** à Soleure, le 26 janvier 2020, dans une Reithalle comme toujours comble pour l'occasion. Trois des quatre lauréats, Lorena Handschin, Manuela Biedermann et Roland Vouilloz, ont pu recevoir leur prix en mains propres. Stefan Kurt, lauréat du prix du jury, était sur scène en Allemagne ce soir-là et a transmis ses remerciements dans un message vidéo. Marcel Gisler, réalisateur du film « La traversée de l'ombre », a reçu le prix à sa place. C'est une fois de plus Charlotte Heinemann, actrice, vice-présidente de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et membre du jury, qui a rendu un vibrant hommage aux lauréats.

Suite à la projection du film de télévision suisse « La traversée de l'ombre », mettant en scène Stefan Kurt qui venait d'être récompensé, SWISSPERFORM a invité les lauréats, les cinéastes et les médias à son traditionnel apéritif dans la somptueuse salle des chevaliers, où il a beaucoup été question de prix, de films et de politique.

Le Film Brunch au féminin

Le traditionnel brunch, organisé par SUISSIMAGE et la SSA, s'est tenu tous les jours du jeudi au mercredi au « Café-bar Barock ». SWISSPERFORM y accueille chaque année des producteurs ou des acteurs. Le mardi 28 janvier 2020, SWISSPERFORM a invité à « son » brunch et présenté l'association « FemaleAct » (femaleact.ch). Dans la série de manifestations proposées cette année dans le cadre du brunch, la nôtre a battu le record avec 52 visiteuses et visiteurs ! L'intérêt du magazine culturel 3sat Kulturzeit a également retenu l'attention : la venue d'une chaîne de télévision étrangère dans le cadre du brunch était une nouveauté.

Plus d'informations: solothurnerfilmtage.ch



Film Brunch © Journées de Soleure / moduleplus

9^e Festival Label Suisse
18 au 20 septembre 2020 à Lausanne



Shems Bendali Stet, jazz, place Centrale, Lausanne 18.9.2020 © Label Suisse

Avec quelque 25'000 spectateurs sur les trois jours du festival, la 9^e édition de Label Suisse tire un bilan positif malgré les nombreuses incertitudes et les mesures sanitaires liées au COVID-19.

Une fois de plus, Lausanne s'est transformée en capitale de la musique suisse, réunissant une centaine d'artistes venus des quatre coins du pays pour une soixantaine de concerts et de créations répartis en sept lieux. Le programme était extrêmement varié, allant de la musique classique au hip-hop, en passant par le jazz, le rock, la nouvelle musique populaire et l'électro. Le public enthousiaste a pu apprécier la musique suisse dans toute sa diversité à l'occasion de cet événement unique.

Le **Prix suisse de musique** a été décerné le 17 septembre par l'Office fédéral de la culture (OFC) dans le cadre du festival, à l'Opéra de Lausanne. En présence du conseiller fédéral Alain Berset, l'OFC a remis le Grand Prix suisse de musique 2020 à la chanteuse, musicienne et performeuse Erika Stucky.



Erika Stucky, assemblée des délégués 2017 de SWISSPERFORM © Amanda Nicolic

16. ZÜRICH FILM FESTIVAL

24. September – 4. Oktober 2020

16^{ème} Zurich Film Festival

Le festival aura-t-il lieu ? Ou pas ? Ou sous forme virtuelle ? Ou moitié-moitié ? Avec un public ou dans des salles vides ? Et où joueront les musiciens ?

La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse soutient depuis six ans la Compétition internationale de musique de film, qui fait partie intégrante du Zurich Film Festival. Pendant longtemps, on n'a pas su si le festival pourrait avoir lieu et sous quelle forme. L'automne approchait et, avec lui, le délai de candidature à la Compétition. Comme en été encore, on ne savait toujours pas dans quelle formation un orchestre pourrait se produire et si un concert était envisageable et permis compte tenu des exigences des autorités, l'organisation de la Compétition internationale de musique de film a décidé, le cœur lourd, de reporter la neuvième édition à 2021. Grâce au SoundTrackZurich, réalisé pour la première fois en Suisse en 2020 et soutenu également par la Fondation culturelle, les compositeurs professionnels de musique de film ont

tout de même eu l'occasion d'avoir des échanges quatre jours durant dans le cadre de conférences et d'ateliers internationaux.

Et qu'en était-il de l'orchestre de la Tonhalle ? Un concert a finalement eu lieu – et ce sous le titre on ne peut plus opportun de « Drama im Film », pour ainsi dire comme programme de substitution d'un soir en lieu et place de la Compétition de musique de film qui avait dû être reportée. L'orchestre a joué des classiques de Max Steiner (« Gone With the Wind »), Bernard Herrmann (« Vertigo »), Andrea et Ennio Morricone (« Cinema Paradiso »), mais aussi des œuvres plus récentes de Björk (« Dancer in the Dark »), Alexandre Desplat (« The Shape of Water ») et Hildur Guðnadóttir (« Joker »), accompagnés sur grand écran des scènes les plus marquantes. Comme par le passé, l'orchestre était placé sous la direction de Frank Strobel et la soirée animée par Sandra Studer.



Tonhalle Zurich 2020 © ZFF

13^{es} Swiss Music Awards 2020

Les Swiss Music Awards ont eu lieu en dépit des circonstances adverses – avec de brillantes performances et une animatrice hors pair, dans une ambiance détendue au KKL de Lucerne.



KKL de Lucerne 2020 © Swiss Music Awards

Jusqu'à la dernière minute, on ne savait pas si la manifestation pourrait avoir lieu compte tenu de l'aggravation de la situation liée au coronavirus et, plus particulièrement, de l'interdiction des grandes manifestations prévue à court terme par le Conseil fédéral. En fin de compte, les organisateurs ont décidé de réaliser la **13^e édition des Swiss Music Awards** devant un public réduit (et avec un nombre impressionnant de distributeurs de désinfectant). C'est la comédienne Hazel Brugger qui a officié en tant qu'animatrice. Elle a su tirer le meilleur parti de la situation, a animé la soirée dans un esprit revigorant et n'a pas commis d'im-pair. Le public présent l'a remerciée avec des rires, une participation active – Baschi a même dû fondre son propre Swiss Music Award – et de nombreux applaudissements spontanés.

Le groupe bernois Patent Ochsner a reçu deux prix (catégories « Best Group » et « Best Album »). Büne Huber, interrompu dans son concert en direct, a affiché une joie sincère, à l'origine de l'un des moments les plus touchants de la soirée. Luca Hänni a gagné dans la catégorie « Best Male Act » tandis que Loco Escrito recevait le prix « Best Hit » pour la meilleure chanson de l'année. C'est Stefanie Heinzmann qui a raflé le prix « Best Female Act », celui de « Best Breaking Act » allant à Loredana et celui de « Best Live Act » étant attribué pour la deuxième fois à Hecht. La remise de l'« Outstanding Achievement Award » à Stephan Eicher, qui venait récompenser ses 40 ans de scène, a constitué un autre moment fort de la soirée. Ce sont ses compagnons de route Martin Suter et Philippe Djian qui lui ont rendu un vibrant hommage.

Malgré le contexte difficile (ou peut-être à cause de celui-ci), l'animatrice hors pair, les artistes charismatiques et le public détendu et reconnaissant ont su donner à cette 13^e édition des Swiss Music Awards une touche très particulière.

Plus d'informations: swissmusicawards.ch



21^e SwissRadioDay 2020

Normalement, les représentantes et représentants de l'industrie radiophonique venus de toutes les régions de Suisse se seraient retrouvés au Kaufleuten de Zurich pour débattre, suivre des conférences et participer à des ateliers. Mais comme bon nombre d'autres événements, le SwissRadioDay 2020 s'est déroulé en ligne le 27 août 2020.

Depuis l'an 2000, le SwissRadioDay est le rendez-vous majeur de l'industrie radiophonique suisse et il offre aux représentants nationaux et internationaux du secteur ainsi qu'aux professionnels des médias et à des personnalités du monde de la politique et de la publicité une plateforme unique pour dialoguer et échanger. Compte tenu de la situation liée au coronavirus, le **21^e SwissRadioDay** a été maintenu, mais sous forme digitale. Cette conférence virtuelle a été animée depuis le Studio Teleclub ; différents exposés et interventions ont été diffusés dans un format compact. C'est ainsi qu'en 2020 également, les sujets et les personnalités qui passionnent le secteur radiophonique ont obtenu l'attention qu'ils méritent.

Plus d'informations et édition digitale en différé :
radioday.ch



Studio Teleclub Zurich ©SwissRadioDay



Le lauréat 2020
René Wicky
© Clef de sol d'or



41^e édition de la Clef de sol d'or 2020

La Clef de sol d'or est, depuis 1978, le principal prix décerné en Suisse dans le domaine de la musique populaire. Il vient récompenser des personnes méritantes s'étant illustrées notamment par la musique folklorique ou de fanfare, le jodel et les chorales. Ce prix est le plus prestigieux décerné en musique populaire suisse.

Le musicien, compositeur, éditeur et producteur René Wicky s'est vu décerner la Clef de sol d'or pour l'œuvre impressionnante de toute une vie. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée le 12 septembre 2020 dans un cadre restreint à cause du COVID-19, mais néanmoins très festif.

Après l'allocution de bienvenue prononcée par Walter Näf, président de la Clef de sol d'or, Dani Häusler a rendu un vibrant hommage au lauréat, hommage qui a culminé avec l'arrivée de Ruedi Renggli, lauréat de l'édition précédente, venu épingler la fameuse distinction d'or. C'est René Wicky lui-même ainsi que Carlo Brunner, Dani Häusler et Dominik Lendi qui ont accompagné la cérémonie en musique. La grande manifestation traditionnelle réunissant un grand nombre d'invités a été reportée à plus tard, pour les raisons que l'on sait.

Festival en streaming m4music 2.0

La 23^e édition du m4music, le festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros, était prévue à Zurich du 19 au 21 mars 2020 et elle n'a pas eu lieu à cause du coronavirus. L'équipe du m4music ne s'est toutefois pas laissé décourager et elle a organisé le festival de streaming « m4music 2.0 ». Le public et la scène musicale suisse ont ainsi eu accès à un mix de musique, de tables rondes et de Demotape Clinic via des canaux numériques.

Le m4music, le festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros, désigne depuis 1999, en collaboration avec la FONDATION SUISA, les meilleurs titres de jeunes talents suisses avec la Demotape Clinic. Le prix « Demo of the Year » 2020, doté de CHF 5000.– et offert par la FONDATION SUISA, a été attribué à « War Drums » de Giulia Dabalà (NE). Les « FONDATION SUISA Awards » sont décernés aux meilleurs titres dans quatre catégories. Les artistes suivants ont obtenu cette distinction et un prix de CHF 3000.– chacun :

- Urban : Chien Bleu (GE) pour « Azur »
- Electro : Casanora (BE) pour « Learn how to fly this dragon »
- Pop : Giulia Dabalà (NE) pour « War Drums »
- Rock : Yet No Yokai (LU) pour « Fahrenheit »

Ce sont en tout 844 démos en provenance de toute la Suisse qui sont parvenues à la Demotape Clinic 2020. Quelque 60 titres, répartis dans les catégories urban, électro, pop et rock, ont été sélectionnés dans un premier temps et évalués par un jury professionnel. Le Pour-cent culturel Migros encourage la relève de la scène pop suisse depuis 1999 avec la Demotape Clinic qui est l'un des concours de nouveaux talents les plus réputés de Suisse.

Plus d'informations sur le festival : m4music.ch



Yet No Yokai, lauréat de la catégorie rock avec « Fahrenheit » © m4music



*Autorités de
surveillance*

9. Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

Les échanges de l'IPI avec les milieux intéressés ont, eux aussi, souffert en 2020 des conséquences de la pandémie de coronavirus. L'entretien autour du droit d'auteur, prévu le 23 avril 2020, a dû être annulé et la traditionnelle rencontre d'automne réunissant l'IPI et les sociétés de gestion n'a pas pu avoir lieu non plus.

Compte rendu

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Par conséquent, les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année un rapport d'activité dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise.

Le rapport d'activité 2019 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 9 septembre 2020. Celui-ci l'a approuvé sans condition par courrier du 8 décembre 2020.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce également dans la Principauté de Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective. Tous les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse sont également soumis à l'approbation de l'office compétent au Liechtenstein, l'Office de l'économie nationale. SWISSPERFORM fonde son activité sur une concession qui est délivrée par le gouvernement de la Principauté et qui a été prolongée en juin 2017 de cinq ans supplémentaires, jusqu'en juin 2022. ProLitteris, SUISA et SUISSIMAGE (qui représente également la SSA) détiennent des concessions supplémentaires au Liechtenstein. Par conséquent, les sociétés de gestion suisses sont également concernées par la législation en vigueur dans la Principauté.

En tant que membre de l'EEE, la Principauté de Liechtenstein est tenue de transposer dans sa législation la directive de

l'UE « concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ». Avec cette directive publiée en février 2014, l'UE entend avant tout améliorer la transparence des sociétés de gestion tout en renforçant les droits des membres. La Principauté a donc procédé à la mise en œuvre de la directive et adopté le projet définitif de loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion (VGG) en mars 2018. Comme la mise en œuvre a été constamment retardée en Norvège, autre membre de l'EEE, la loi entrera vraisemblablement en vigueur seulement en juillet 2021 d'après la procédure habituelle.

Suite à un entretien avec des représentants de l'Office de l'économie nationale le 23 janvier 2020 à Vaduz, les sociétés de gestion suisses ont décidé, conjointement avec ce dernier, qu'au moins une société de gestion suisse au bénéfice d'une concession devrait si possible continuer à exercer les droits dans la Principauté. L'Office a souhaité que les dispositions réglementaires de la VGG puissent être respectées tout en garantissant une gestion économique des droits dans la Principauté.

Après plusieurs séances d'un groupe de travail instauré par l'ensemble des sociétés de gestion suisses afin de clarifier les questions en suspens, les directeurs des sociétés ont soumis à l'Office liechtensteinois, en date du 17 septembre 2020, un projet écrit suggérant des mesures à prendre. En résumé, il a été proposé de créer une nouvelle institution de gestion indépendante qui perçoive à l'avenir les redevances tarifaires dans la Principauté pour le compte de toutes les sociétés de gestion suisses. Cette proposition respecte dans une large mesure les prescriptions formelles de la VGG. Toutefois, la répartition individuelle continuera d'être réalisée par les différentes sociétés d'après les règles de répartition suisses. En février 2021, l'Office liechtensteinois a donné son accord de principe sur la proposition des sociétés de gestion. Pour ces dernières, la prochaine étape va consister à examiner les aspects économiques de la mise en œuvre d'une telle solution.

Comptes annuels

10. Comptes annuels

<i>Bilan</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2020 CHF</i>	<i>2019 CHF</i>
Liquidités	1	67'055'690.73	64'261'848.84
Titres	2	22'276'489.32	12'263'151.00
Créances utilisateurs de droits	3	1'682'533.60	3'370'005.35
Autres créances à court terme	4	179'704.02	98'350.41
Comptes de régularisation actifs	5	2'350'065.26	1'484'431.62
Actif circulant		93'544'482.93	81'477'787.22
Immobilisations corporelles	6	276'894.55	288'979.50
Immobilisations financières	7	24'083'732.72	30'075'733.17
Actif immobilisé		24'360'627.27	30'364'712.67
Actif		117'905'110.20	111'842'499.89
Dettes résultant de droits voisins	8	1'832'168.48	1'702'000.08
Avances reçues d'utilisateurs de droits	9	7'508.20	35'424.97
Autres dettes à court terme	10	1'236'151.41	1'085'484.25
Provisions à court terme	11	57'336'488.35	56'475'054.22
Comptes de régularisation passifs	12	3'328'850.75	118'392.03
Fonds étrangers à court terme		63'741'167.19	59'416'355.55
Provisions à long terme	13	54'163'943.01	52'426'144.34
Fonds étrangers à long terme		54'163'943.01	52'426'144.34
Fonds étrangers		117'905'110.20	111'842'499.89
Capital social et réserves	14	0.00	0.00
Fonds propres		0.00	0.00
Passif		117'905'110.20	111'842'499.89

<i>Compte de résultat</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2020 CHF</i>	<i>2019 CHF</i>
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	15	61'821'785.35	60'844'012.70
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	16	469'594.39	1'251'164.87
Autres produits d'exploitation	17	2'214'841.39	1'335'663.89
Indemnisation d'encaissement	18	-2'646'926.43	-2'520'032.29
Déduction à but culturel et social	19	-5'829'609.70	-5'740'374.10
Produit net		56'029'685.00	55'170'435.07
Répartition des droits voisins	20	-51'976'473.04	-51'985'844.99
Organes et commissions	21	-246'102.63	-307'735.82
Mandats externes	22	-465'051.80	-680'012.78
Charges de personnel	23	-3'363'674.01	-2'848'576.15
Autres charges d'exploitation	24	-686'882.35	-815'365.60
Amortissements des immobilisations corporelles	6	-86'518.52	-70'961.82
Charges d'exploitation		-56'824'702.35	-56'708'497.16
Résultat d'exploitation		-795'017.35	-1'538'062.09
Produits financiers	25	1'089'186.92	1'743'350.49
Charges financières	26	-292'439.22	-203'570.90
Résultat financier		796'747.70	1'539'779.59
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		1'730.35	1'717.50
Impôts		-1'730.35	-1'717.50
Bénéfice annuel		0.00	0.00

<i>Tableau de flux de trésorerie</i>		2020	2019
		CHF	CHF
Bénéfice annuel		0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	+	86'518.52	70'961.82
Corrections de valeur sur des immobilisations financières	+/-	0.45	0.00
Variation des provisions	+/-	2'599'232.80	207'282.12
Diminution/augmentation des titres	+/-	-9'013'338.32	-2'637'353.00
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	1'687'471.75	-1'989'520.26
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	-81'353.61	2'651.57
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	-865'633.64	2'092'548.50
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	130'168.40	931'537.57
Augmentation/diminution des avances reçues d'utilisateurs de droits	+/-	-27'916.77	35'424.97
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	3'361'125.88	-86'216.05
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	=	-2'123'724.54	-1'372'682.76
Investissements en immobilisations corporelles	-	-74'433.57	-98'320.02
Investissements en immobilisations financières	-	-8'000.00	-2'000'000.00
Désinvestissements d'immobilisations financières	+	5'000'000.00	0.00
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	=	4'917'566.43	-2'098'320.02
Flux financiers provenant de l'activité de financement	=	0.00	0.00
Variation des liquidités		2'793'841.89	-3'471'002.78
Etat des fonds:			
Etat des liquidités au 1.1		64'261'848.84	67'732'851.62
Etat des liquidités au 31.12		67'055'690.73	64'261'848.84
Variation des liquidités		2'793'841.89	-3'471'002.78

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché. Sont également mentionnés ici les placements d'une durée allant jusqu'à 12 mois, inscrits au bilan à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte individuellement. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1'000.-. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres d'une durée supérieure à 12 mois, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé :

- génère une obligation probable,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert entre dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

	2020	2019
	TCHF	TCHF
1. Liquidités		
Caisse	1	1
Avoirs Postfinance	495	489
Avoirs bancaires	66'559	63'772
Total liquidités	67'056	64'262
2. Titres		
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 1.1	11'246	9'995
Entrées	11'691	3'267
Sorties	-3'321	-2'016
Reclassement des immobilisations financières ayant une échéance < 1 an	1'000	0
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 31.12	20'617	11'246
Ajustements de valeur cumulés état au 1.1	1'017	-369
Réévaluation	643	1'386
Dévaluation	0	0
Ajustements de valeur cumulés état au 31.12	1'660	1'017
Total titres	22'276	12'263
Mandat Credit Suisse	7'870	5'989
Mandat Cler	3'175	0
Mandat Banque cantonale de Zurich	4'358	1'398
Mandat Banque Julius Bär	5'874	4'876
Reclassement des immobilisations financières ayant une échéance < 1 an	1'000	0
Valeur comptable titres au 31.12	22'276	12'263
3. Créances utilisateurs de droits		
Créances utilisateurs de droits	1'683	3'370
Correction de valeur	0	0
Total créances utilisateurs de droits	1'683	3'370

Les «créances utilisateurs de droits» englobent des décomptes payés l'année suivant l'exercice pour le TC 5 2020, le TC 6 2020, le TC 7 2020, le TC 7 réseaux 2020, le TC 9 2020, le TC 10 2020 et les recettes étrangères GVL 2013-2017, TVA incluse, qui n'ont pas été payées l'année précédente.

Des amortissements de débiteurs à hauteur de TCHF 283 (TCHF 448 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

	2020	2019
	TCHF	TCHF
4. Autres créances à court terme		
Créances tiers	0	16
Créances autorité fiscale	179	81
Créances parties liées	1	1
Correction de valeur	0	0
Total autres créances à court terme	180	98

Un prêt à court terme sans intérêt de TCHF 33 a été accordé à l'association Press Play sous «créances tiers». La dernière tranche du prêt a été remboursée en totalité en 2020.

Les «créances autorité fiscale» englobent des crédits d'impôt anticipé s'élevant à TCHF 179 (TCHF 81 l'année précédente).

	2020	2019
	TCHF	TCHF
5. Comptes de régularisation actifs		
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	32	106
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	49	49
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	2'269	1'329
Total comptes de régularisation actifs	2'350	1'484

La «comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes» représente des coûts tarifaires qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

Interprètes de phonogrammes	772	348
Interprètes de l'audiovisuel	363	200
Société étrangère Screen Actors Guild	0	1
Producteurs de phonogrammes	1'014	788
Producteurs de l'audiovisuel	74	-8
Organismes de diffusion	46	0
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	2'269	1'329

	2020	2019
	TCHF	TCHF
6. Immobilisations corporelles		
Coût d'acquisition brut état au 1.1	545	447
Entrées	74	98
Sorties	0	0
Coût d'acquisition brut état au 31.12	620	545
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	-256	-185
Amortissements planifiés	-87	-71
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	-343	-256
Total immobilisations corporelles	277	289

Mobilier	29	24
Installations informatiques	233	261
Machines de bureau	15	4
Valeur comptable immobilisations corporelles au 31.12	277	289

	2020	2019
	TCHF	TCHF
7. Immobilisations financières		
Coût d'acquisition état au 1.1	30'075	28'075
Entrées	8	2'000
Sorties	-5'000	0
Reclassement des actifs à court terme ayant une échéance < 1 an	-1'000	0
Coût d'acquisition état au 31.12	24'083	30'075
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	1	1
Entrées	0	0
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	1	1
Total immobilisations financières	24'084	30'076
Titres	24'000	30'000
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	84	76
Valeur comptable immobilisations financières au 31.12	24'084	30'076

Passif

	2020	2019
	TCHF	TCHF
8. Dettes résultant de droits voisins		
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	31	56
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	1'801	1'646
Total dettes résultant de droits voisins	1'832	1'702
Les «dettes résultant de droits voisins / ayants droit» sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.		
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 1.1	1'646	708
Recettes de l'étranger	470	1'251
Versements à divers ayants droit	-315	-313
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 31.12	1'801	1'646

	2020	2019
	TCHF	TCHF
9. Avances reçues d'utilisateurs de droits		
Avances reçues d'utilisateurs de droits	8	35
Total avances reçues d'utilisateurs de droits	8	35

Les «avances reçues d'utilisateurs de droits» englobent des montants virés en trop dans le cadre du décompte 2020 pour le TC 10 et 2019 pour le TC 1 et le TC 2, TVA incluse.

	2020	2019
	TCHF	TCHF
10. Autres dettes à court terme		
Dettes envers des tiers	172	68
Dettes envers l'autorité fiscale	1'046	961
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	19	56
Dettes envers des parties liées	0	0
Total autres dettes à court terme	1'236	1'085

	2020	2019
	TCHF	TCHF
11. Provisions à court terme		
Etat au 1.1	56'475	56'299
Reclassement sous «provisions à long terme»	-33'887	-33'414
Utilisation	-22'588	-22'885
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	57'336	56'475
Dissolution	0	0
Total provisions à court terme	57'336	56'475

Prétentions des ayants droit sur recettes année précédente	-33'887	-33'414
Reclassement sous «provisions à long terme»	-33'887	-33'414
Versement aux Fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente	-5'740	-5'801
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-16'847	-17'084
Utilisation	-22'588	-22'885
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	51'507	50'735
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux	5'830	5'740
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	57'336	56'475

	2020	2019
	TCHF	TCHF
12. Comptes de régularisation passifs		
Comptes de régularisation passifs	3'178	10
Régularisation des avoirs vacances	151	108
Total comptes de régularisation passifs	3'329	118

Les «Comptes de régularisation passifs» comprennent des dettes envers les ayants droit d'un montant de TCHF 3'159 (année précédente TCHF 0).

	2020	2019
	TCHF	TCHF
13. Provisions à long terme		
Etat au 1.1	52'426	52'394
Reclassement de «provisions à court terme»	33'889	33'414
Débit coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	-1'328	-3'292
Imputation avec effet sur le résultat: compensation coûts Screen Actors Guild	-18	-23
Utilisation	-30'806	-30'067
Dissolution	0	0
Total provisions à long terme	54'164	52'426

Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	33'887	33'414
Augmentation «Fonds d'aide d'urgence COVID-19 SWISSPERFORM»	2	0
Reclassement de «provisions à court terme»	33'889	33'414

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir TCHF 54'164 (TCHF 52'426 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

Un montant de TCHF 47'653 (TCHF 47'151 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

14. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

Pour les notes 15, 18 et 19, voir «Recettes tarifaires brutes 2020, comparées à celles de l'année précédente» et «Recettes 2020 à transférer en provenance de l'exercice des droits».

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à TCHF 59'175 (TCHF 58'324 l'année précédente) et englobent des paiements de l'année précédente spéciaux du tarif A / répertoire USA 2013-2016 et 2017-2019 à hauteur de TCHF 1'000. 10% des recettes tarifaires brutes (TCHF 5'830 / TCHF 5'740 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Il n'y a pas d'affectation aux Fonds à but social dans le cas du «TC K musique de pause (reproduction 20%)» pour la part des producteurs de phonogrammes ainsi que dans le cas du TC 12 - part au supplément 1 (50%).

Les coûts imputables aux différents tarifs, soit TCHF 6 (TCHF 228 l'année précédente) ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux interprètes de phonogrammes, aux interprètes de l'audiovisuel, aux producteurs de phonogrammes, aux producteurs de l'audiovisuel et aux organismes de diffusion, d'un montant de TCHF 2'211 (TCHF 1'329 l'année précédente), ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2020.

	2020	2019
	TCHF	TCHF
16. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)		
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	470	1'251
Total produit de la gestion de droits voisins (étranger)	470	1'251

	2020	2019
	TCHF	TCHF
17. Autres produits d'exploitation		
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	0	1
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	2'211	1'329
Autres produits	4	6
Total autres produits d'exploitation	2'215	1'336

	2020	2019
	TCHF	TCHF
20. Répartition des droits voisins		
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-51'507	-50'735
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-470	-1'251
Total répartition des droits voisins	-51'976	-51'986

	2020	2019
	TCHF	TCHF
21. Organes et commissions		
Assemblée des délégués	-21	-40
Comité	-74	-71
Comité directeur	-29	-26
Groupes d'experts et curatorium	-118	-119
Frais des organes et commissions	-3	-20
Retraite de SWISSPERFORM	0	-32
Total organes et commissions	-246	-308

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium se sont élevées en tout à TCHF 222 (TCHF 216 l'année précédente).

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

	2020	2019
	TCHF	TCHF
22. Mandats externes		
Généraux	-48	-4
Liés aux groupes d'experts	-257	-376
Liés aux tarifs	16	-82
Révision LDA groupes d'ayants droit	-59	-67
SUISSIMAGE - répartition producteurs de l'audiovisuel	-55	-55
SUISSIMAGE - répartition interprètes de l'audiovisuel	-58	-58
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-3	-7
Etude d'un système de répartition commun (domaine phonographique)	-1	-31
Total mandats externes	-465	-680

	2020	2019
	TCHF	TCHF
23. Charges de personnel		
Salaires bruts personnel	-2'699	-2'318
Prestations sociales	-555	-495
Frais de personnel annexes	-109	-36
Total charges de personnel	-3'364	-2'849

Le salaire brut du directeur s'est élevé à TCHF 215 (TCHF 214 l'année précédente), la rémunération globale des trois membres de la direction à TCHF 551 (TCHF 549 l'année précédente).

Calcul sur la base des emplois fixes:	2020	2019
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3.1	1:3.1
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	23.29	20.41
Nombre d'employés en moyenne annuelle	27.72	24.54
	TCHF	TCHF
Dettes prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 10	14	14
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 23	-272	-237

Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance film et audiovisuel (fpa) en faveur du personnel de SWISSPERFORM avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations.

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel	2019	2018
Nombre d'employés assurés:	1'733	1'767
Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation		
Primauté: cotisations		

Jusqu'à fin 2019, la fondation fpa était une institution collective qui s'apparentait à une solution d'assurance complète pour laquelle un découvert n'était pas possible. AXA Vie SA (AXA) garantissait la valeur nominale et la rémunération des capitaux. Les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité étaient réassurés par un contrat d'assurance auprès d'AXA. Etant donné qu'AXA ne proposait plus d'assurance complète à partir de janvier 2020, ce modèle a été remplacé. Lors de sa séance du 18 juin 2019, le conseil de fondation de la fpa a convenu qu'il poursuivrait sa collaboration avec AXA et a choisi de transformer la fpa en une fondation semi-autonome.

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	2019	2018
Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral: 2019 1,00%/2018 1,00%)	1.75%	1.75%
Taux de couverture (excédent)	102.79%	102.96%

Les chiffres de la fondation fpa pour l'exercice 2020 ne sont pas encore disponibles.

	2020	2019
	TCHF	TCHF
24. Autres charges d'exploitation		
Débit coûts tarifaires imputables	0	-66
Frais de locaux et places de parc	-178	-169
Assurances	-6	-6
Frais informatiques	-108	-143
Equipements et mobilier	0	-1
Frais de bureau et d'administration	-211	-260
Frais de révision	-23	-21
Frais de publicité	-160	-149
Total autres charges d'exploitation	-687	-815

	2020	2019
	TCHF	TCHF
25. Produits financiers		
Produits des liquidités et des titres	979	1'621
Produits des immobilisations financières	110	122
Total produits financiers	1'089	1'743

	2020	2019
	TCHF	TCHF
26. Charges financières		
Total charges sur liquidités et titres	-291	-202
Total charges sur immobilisations financières	-2	-1
Total charges financières	-292	-203
Total résultat financier	797	1'540

Produits financiers généraux	1'089	1'743
Charges financières générales (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit)	-292	-182
Résultat financier général	798	1'561

Le résultat financier général (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit) a été imputé aux groupes d'ayants droit proportionnellement au solde moyen des montants non répartis (note 13) de la manière suivante:

Interprètes de phonogrammes	381	746
Interprètes de l'audiovisuel	143	316
Producteurs de phonogrammes	174	281
Producteurs de l'audiovisuel	100	218
Résultat financier général	798	1'561

Le bénéfice financier est ensuite déduit des coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

	2020	2019
	TCHF	TCHF
Accords à long terme		
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	601	755
Total accords à long terme	601	755

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich a été prolongé et dure jusqu'au 31 janvier 2025. Le loyer a été réduit à des paiements mensuels de TCHF 12 partir du 1er octobre 2019. Il y a eu dispense de paiement du loyer net de l'entrepôt. La surface en question reste à disposition gratuitement sous la responsabilité de l'utilisateur.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative. Les comptes annuels sont soumis au comité le 12 mai 2021, puis à l'assemblée des délégués le 16 juin 2021.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits s'élèvent en tout à TCHF 5'138 (TCHF 4'856 l'année précédente) et représentent 8.68% (8.33% l'année précédente) des recettes tarifaires brutes atteignant TCHF 59'175 (TCHF 58'324 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives, indemnités d'encaissement en sus, s'élèvent à TCHF 7'789 (TCHF 7'448 l'année précédente) et représentent 12.29% (11.67% l'année précédente) de l'ensemble des produits (recettes de Suisse et de l'étranger, autres produits, produits financiers) atteignant TCHF 63'385 (TCHF 63'846 l'année précédente).

Recettes 2020 à transférer en provenance de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 1	23'702'850.61	-474'057.01	23'228'793.60	-2'322'879.36	20'905'914.24
TC 1 recettes supplémentaires	27'328.44	-546.57	26'781.87	-2'678.19	24'103.68
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%)	6'821.70	-136.43	6'685.27	-668.53	6'016.74
TC 2a	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b	279'412.53	-5'588.25	273'824.28	-27'382.43	246'441.85
TC 3a radio	5'378'026.41	-646'207.45	4'731'818.96	-473'181.90	4'258'637.06
TC 3a TV	1'511'173.49	-181'606.54	1'329'566.95	-132'956.70	1'196'610.25
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	11'579.37	-1'491.40	10'087.97	-1'008.80	9'079.17
TC 3b audio/vidéo autocars	29'288.32	-4'393.25	24'895.07	-2'489.51	22'405.56
TC 3b audio/vidéo avions	54'859.36	-7'046.83	47'812.53	-4'781.25	43'031.28
TC 3c	8'100.41	-1'215.06	6'885.35	-688.54	6'196.81
TC C	29'020.88	-3'727.81	25'293.07	-2'529.31	22'763.76
TC E	163'969.85	-21'062.35	142'907.50	-14'290.75	128'616.75
TC E autres projections	58'574.33	-7'524.02	51'050.31	-5'105.03	45'945.28
TC H	764'817.28	-98'242.77	666'574.51	-66'657.45	599'917.06
TC Hb	465'504.39	-59'795.24	405'709.15	-40'570.92	365'138.23
TC HV	8'893.42	-1'142.38	7'751.04	-775.10	6'975.94
TC K	932'784.89	-117'243.32	815'541.57	-81'554.16	733'987.41
* TC K musique de pause (reproduction 20%)	55'209.02	-7'091.74	48'117.28	-240.59	47'876.69
TC L	222'810.30	-28'620.56	194'189.74	-19'418.97	174'770.77
TC MA	18'131.78	-2'329.07	15'802.71	-1'580.27	14'222.44
TC T audio	11'903.80	-1'529.07	10'374.73	-1'037.47	9'337.26
TC T vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC Z	7'842.07	-1'007.33	6'834.74	-683.47	6'151.27
TC 4 cassettes vierges audio	1'812.44	-38.20	1'774.24	-177.42	1'596.82
TC 4 cassettes vierges vidéo	-1.53	-0.15	-1.68	0.17	-1.51
TC 4 supports vierges CD-R	31'868.76	-664.54	31'204.22	-3'120.42	28'083.80
TC 4 supports vierges DVD	85'320.58	-1'764.66	83'555.92	-8'355.59	75'200.33
TC 4i audio	54'892.01	-1'105.34	53'786.67	-5'378.67	48'408.00
TC 4i vidéo	19'423.85	-388.48	19'035.37	-1'903.54	17'131.83
TC 4i téléphones mobiles	2'419'737.75	-48'395.69	2'371'342.06	-237'134.21	2'134'207.85
TC 4i tablettes	1'266'588.04	-25'332.77	1'241'255.27	-124'125.53	1'117'129.74
TC 7 audio	28'294.40	-848.85	27'445.55	-2'744.56	24'700.99
TC 7 vidéo	565'887.55	-16'976.65	548'910.90	-54'891.09	494'019.81
TC 7 réseaux	126'565.40	-6'075.15	120'490.25	-12'049.03	108'441.22
TC 9	285'901.60	-18'869.50	267'032.10	-26'703.21	240'328.89
TC 12 y c. part au supplément 1 (50%)	8'933'835.79	-268'015.08	8'665'820.71	-866'582.07	7'799'238.64
*TC 12 - part au supplément 1 (50%)	858'815.54	-25'764.46	833'051.08	0.00	833'051.08
Sous-total	48'427'844.83	-2'085'843.97	46'342'000.86	-4'546'323.87	41'795'676.99

*Pas d'affectation aux Fonds pour la part des producteurs de phonogrammes «second plan, reproduction» ainsi que pour le TC 12 - part au supplément 1 (50%)

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2020	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2020 à transférer
TC 1	20'905'914.24	0.00	20'905'914.24	-718'230.86	20'187'683.38
TC 1 recettes supplémentaires	24'103.68	0.00	24'103.68	-828.09	23'275.59
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%)	6'016.74	0.00	6'016.74	-206.71	5'810.03
TC 2a	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b	246'441.85	0.00	246'441.85	-8'466.61	237'975.24
TC 3a radio	4'258'637.06	-218.88	4'258'418.18	-146'307.15	4'112'111.03
TC 3a TV	1'196'610.25	0.00	1'196'610.25	-41'110.02	1'155'500.23
TC 3b audio bateaux, trains, etc.	9'079.17	0.00	9'079.17	-311.92	8'767.25
TC 3b audio/vidéo autocars	22'405.56	0.00	22'405.56	-769.75	21'635.81
TC 3b audio/vidéo avions	43'031.28	0.00	43'031.28	-1'478.36	41'552.92
TC 3c	6'196.81	0.00	6'196.81	-212.89	5'983.92
TC C	22'763.76	0.00	22'763.76	-782.06	21'981.70
TC E	128'616.75	0.00	128'616.75	-4'418.68	124'198.07
TC E autres projections	45'945.28	0.00	45'945.28	-1'578.47	44'366.81
TC H	599'917.06	0.00	599'917.06	-20'610.39	579'306.67
TC Hb	365'138.23	0.00	365'138.23	-12'544.47	352'593.76
TC HV	6'975.94	0.00	6'975.94	-239.66	6'736.28
TC K	733'987.41	0.00	733'987.41	-25'216.43	708'770.98
* TC K musique de pause (reproduction 20%)	47'876.69	0.00	47'876.69	-1'644.82	46'231.87
TC L	174'770.77	0.00	174'770.77	-6'004.32	168'766.45
TC MA	14'222.44	0.00	14'222.44	-488.62	13'733.82
TC T audio	9'337.26	0.00	9'337.26	-320.79	9'016.47
TC T vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC Z	6'151.27	-179.99	5'971.28	-211.33	5'759.95
TC 4 cassettes vierges audio	1'596.82	0.00	1'596.82	-54.86	1'541.96
TC 4 cassettes vierges vidéo	-1.51	0.00	-1.51	0.05	-1.46
TC 4 supports vierges CD-R	28'083.80	0.00	28'083.80	-964.83	27'118.97
TC 4 supports vierges DVD	75'200.33	0.00	75'200.33	-2'583.54	72'616.79
TC 4i audio	48'408.00	0.00	48'408.00	-1'663.08	46'744.92
TC 4i vidéo	17'131.83	0.00	17'131.83	-588.57	16'543.26
TC 4i téléphones mobiles	2'134'207.85	0.00	2'134'207.85	-73'321.55	2'060'886.30
TC 4i tablettes	1'117'129.74	0.00	1'117'129.74	-38'379.43	1'078'750.31
TC 7 audio	24'700.99	0.00	24'700.99	-848.61	23'852.38
TC 7 vidéo	494'019.81	0.00	494'019.81	-16'972.24	477'047.57
TC 7 réseaux	108'441.22	0.00	108'441.22	-3'725.54	104'715.68
TC 9	240'328.89	0.00	240'328.89	-8'256.59	232'072.30
TC 12 y c. part au supplément 1 (50%)	7'799'238.64	25'727.04	7'824'965.68	-267'945.91	7'557'019.77
TC 12 - part au supplément 1 (50%)	833'051.08	0.00	833'051.08	-28'619.80	804'431.28
Sous-total	41'795'676.99	25'328.17	41'821'005.16	-1'435'906.90	40'385'098.26

Suite Recettes 2020 à transférer en provenance de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 5 audio	21'409.70	-3'211.45	18'198.25	-1'819.83	16'378.42
TC 5 vidéo	22'774.80	-3'416.20	19'358.60	-1'935.86	17'422.74
TC 6 audio	619.05	-31.00	588.05	-58.81	529.24
TC 6 vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	61'395.32	-1'227.91	60'167.41	-6'016.75	54'150.66
TC 1 diffusion primaire	67'141.12	-1'342.82	65'798.30	-6'579.83	59'218.47
Tarif A radio répertoire étatsunien	210'000.00	0.00	210'000.00	-21'000.00	189'000.00
Tarif A radio	6'050'000.10	0.00	6'050'000.10	-605'000.00	5'445'000.10
Tarif A TV - programmes radio repris	70'000.02	0.00	70'000.02	-7'000.00	63'000.02
Tarif A TV - phonogrammes du commerce dans des productions propres	577'000.02	0.00	577'000.02	-57'700.00	519'300.02
Tarif A TV - vidéogrammes du commerce	1'672'999.98	0.00	1'672'999.98	-167'300.00	1'505'699.98
Tarif A TV - films musicaux	30'000.00	0.00	30'000.00	-3'000.00	27'000.00
TC S radio	3'738'814.11	-477'935.49	3'260'878.62	-326'087.88	2'934'790.74
TC S TV	-35'206.80	4'522.40	-30'684.40	3'068.44	-27'615.96
TC S TV - phonogrammes du commerce	278'813.30	-35'814.30	242'999.00	-24'299.90	218'699.10
TC S TV - vidéogrammes du commerce	75'162.14	-9'654.77	65'507.37	-6'550.74	58'956.63
TC S TV - films musicaux	51'174.28	-6'573.47	44'600.81	-4'460.08	40'140.73
TC S TV fenêtres publicitaires	299'072.74	-6'605.70	292'467.04	-29'246.70	263'220.34
TC S - simulcasting étranger	40'000.00	0.00	40'000.00	-4'000.00	36'000.00
TC Y radio	11'771.85	-1'512.12	10'259.73	-1'025.97	9'233.76
TC Y TV - phonogrammes du commerce	125'019.89	-16'059.13	108'960.76	-10'896.08	98'064.68
TC Y TV - vidéogrammes du commerce	16'119.15	-2'070.55	14'048.60	-1'404.86	12'643.74
TC Y TV - films musicaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 10	1'499.75	-149.95	1'349.80	-134.98	1'214.82
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	8'360.00	0.00	8'360.00	-836.00	7'524.00
Total	61'821'785.35	-2'646'926.43	59'174'858.92	-5'829'609.70	53'345'249.22

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2020	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2020 à transférer
TC 5 audio	16'378.42	0.00	16'378.42	-562.69	15'815.73
TC 5 vidéo	17'422.74	0.00	17'422.74	-598.57	16'824.17
TC 6 audio	529.24	0.00	529.24	-18.18	511.06
TC 6 vidéo	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	54'150.66	0.00	54'150.66	-1'860.37	52'290.29
TC 1 diffusion primaire	59'218.47	0.00	59'218.47	-2'034.47	57'184.00
Tarif A radio répertoire étatsunien	189'000.00	-569.95	188'430.05	-6'493.17	181'936.88
Tarif A radio	5'445'000.10	-4'526.28	5'440'473.82	-187'065.12	5'253'408.70
Tarif A TV - programmes radio repris	63'000.02	-630.18	62'369.84	-2'164.39	60'205.45
Tarif A TV - phonogrammes du commerce dans des productions propres	519'300.02	-5'194.48	514'105.54	-17'840.76	496'264.78
Tarif A TV - vidéogrammes du commerce	1'505'699.98	-15'052.26	1'490'647.72	-51'728.91	1'438'918.81
Tarif A TV - films musicaux	27'000.00	-270.06	26'729.94	-927.60	25'802.34
TC S radio	2'934'790.74	-259.55	2'934'531.19	-100'825.89	2'833'705.30
TC S TV - phonogrammes du commerce	-27'615.96	0.00	-27'615.96	948.76	-26'667.20
TC S TV - vidéogrammes du commerce	218'699.10	0.00	218'699.10	-7'513.49	211'185.61
TC S TV - films musicaux	58'956.63	0.00	58'956.63	-2'025.48	56'931.15
TC S TV fenêtres publicitaires	40'140.73	0.00	40'140.73	-1'379.05	38'761.68
TC S - simulcasting étranger	263'220.34	-4'498.98	258'721.36	-9'043.04	249'678.32
TC Y radio	36'000.00	0.00	36'000.00	-1'236.79	34'763.21
TC Y TV	9'233.76	0.00	9'233.76	-317.23	8'916.53
TC Y TV - phonogrammes du commerce	98'064.68	0.00	98'064.68	-3'369.05	94'695.63
TC Y TV - vidéogrammes du commerce	12'643.74	0.00	12'643.74	-434.38	12'209.36
TC Y TV - films musicaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 10	1'214.82	0.00	1'214.82	-41.74	1'173.08
TC 13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Droits en ligne	7'524.00	0.00	7'524.00	-258.49	7'265.51
Total	53'345'249.22	-5'673.57	53'339'575.65	-1'832'697.00	51'506'878.65

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de SWISSPERFORM

Zürich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SWISSPERFORM, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon des dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Birehstrasse 160, Postfach, 8002 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement indépendantes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Reto Tognina
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Nedeljko Djuric
Expert-réviseur

Zürich, le 09 avril 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Société pour
les droits voisins

Kasernenstrasse 23
8004 Zurich

T +41 (0)44 269 70 50
info@swissperform.ch
swissperform.ch

Textes :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Daniel-André Müller
Michael Egli
Kathrin Gerths Torsetta
Ralf Goller
David Johnson
Annina Lutz
Caroline Ruckstuhl
Konstantin Vogel
Poto Wegener

Rédaction :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Poto Wegener

Clôture de la rédaction :

31 mars 2021

Traduction :

Line Rollier (fr.)
Isabella Keller (angl.)

Graphisme :

Manuela Murschetz
studio-murschetz.ch

Portraits :

Lea Waser / Lea Hepp
waserhepp.ch

Impression :

Cube Media AG
cubemedia.ch

Le rapport annuel est disponible au format pdf dans sa version intégrale
en français et en allemand ainsi qu'en anglais dans une version abrégée sur :
swissperform.ch/fr/service/documents-a-telecharger.html
swissperform.ch/de/service/dokumente-download.html